

C A N A D A

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTREAL

N° : 500-11-048114-157

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES'*
CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C.
1985, c. C-36, AS AMENDED:

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Petitioners / Respondants

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and

EBC INC.

Creditors / Petitioners

MOTION TO TEMPORARILY LIFT THE STAY OF PROCEEDINGS

(Section 11.02 of the *Companies Creditors Arrangement Act*)

TO ONE OF THE HONOURABLE JUDGES OF THE SUPERIOR COURT, SITTING IN
COMMERCIAL DIVISION, IN AND FOR THE DISTRICT OF MONTREAL, THE
PETITIONERS GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C. AND EBC INC., RESPECTFULLY SUBMIT
THE FOLLOWING:

I. SCOPE AND PURPOSE

1. The Petitioners herein, Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. (“**UNNU**”) and EBC Inc. (“**EBC**”), hereby request that the stay of proceedings provided in the Initial Order issued by the Honourable Justice Martin Castonguay, J.S.C. on January 27, 2015, in favour of the Bloom Lake General Partner Limited, Quinto Mining Corporation, 8568391 Canada Limited and Cliffs Québec Iron Mining ULC (collectively, the “**Insolvent Debtors**”) be temporarily lifted for the sole purpose of allowing:

- (i) UNNU to serve and register an amendment to legal hypothec (the “**Amended UNNU Legal Hypothec**”) charging the property of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (the “**Property**”) in order to update the legal hypothec in the amount of \$33,651,366.39 UNNU registered (the “**UNNU Legal Hypothec**”):
 - a. on November 24, 2014 in the Land Registry for the Cadastral Division of Saguenay (the “**Saguenay Land Registry**”) under number 21 203 808; and
 - b. on December 8, 2014 in the Public Register of Real and Immovable Mining Rights (the “**PRIMR**”) of the *Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* (Québec) under number 55771;

the whole as appears from a copy of the said legal hypothec and proof of registration thereof, communication herewith *en liasse* as **EXHIBIT R-1**;

- (ii) UNNU to serve and register a prior notice of the exercise of a hypothecary right (the “**UNNU Prior Notice**”) in respect of the UNNU Legal Hypothec and the UNNU Amended Legal Hypothec;
- (iii) EBC to serve and register a legal hypothec (the “**EBC Legal Hypothec**”) on the property of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership in connection with the services it has supplied to and the work it has performed for the benefit of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership;
- (iv) EBC to serve and register a prior notice of the exercise of a hypothecary right (the “**EBC Prior Notice**”) in respect of the EBC Legal Hypothec;

II. PRESENTATION OF THE PETITIONERS

2. UNNU is a corporation engaged in the excavation, transport and handling of mining material, the whole as it appears from the print-out of the Statement of Information (REQ system) issued by the Registrar of Enterprises on February 10, 2015, communicated herewith as **EXHIBIT R-2**;

3. EBC is a corporation engaged in general contracting of construction work, the whole as it appears from the print-out of the Statement of Information (REQ system) issued by the Registrar of Enterprises on February 10, 2015, communicated herewith as **EXHIBIT R-3**;
4. On June 11, 2014, UNNU and Insolvent Debtor The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (acting through its general partner, Bloom Lake General Partner Limited) entered into a construction contract bearing the date of April 1, 2014 (the "**UNNU Construction Contract**"), in connection with construction work performed by UNNU for the benefit of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership, the whole as more fully appears from the copy of the UNNU Construction Contract, communicated herewith as **EXHIBIT R-4**;

III. THE STAY

5. An Initial Order was granted on January 27, 2015 (the "**Initial Order**") in favour of the Insolvent Debtors pursuant to the *Companies' Creditors Arrangement Act*, R.S.C. 1985, C-36 (the "**CCAA**"), as appears from the Court record herein;
6. The Initial Order includes, *inter alia*, a stay of proceedings in favour of the Insolvent Debtors which reads as follows:

"ORDERS that during the Stay Period, and subject to, inter alia, subsection 11.1 CCAA, all rights and remedies, including, but not limited to modifications of existing rights and events deemed to occur pursuant to any agreement to which any of the CCAA Parties is a party as a result of the insolvency of the CCAA Parties and/or these CCAA proceedings, any events of default or non-performance by the CCAA Parties or any admissions or evidence in these CCAA proceedings, of any individual, natural person, firm, corporation, partnership, limited liability company, trust, joint venture, association, organization, governmental body or agency, or any other entity (all of the foregoing, collectively being "Persons" and each being a "Person") against or in respect of the CCAA Parties, or affecting the Business, the Property or any part thereof are hereby stayed and suspended except with leave of this Court."

IV. THE UNNU AMENDED LEGAL HYPOTHEC

7. As alleged above, on November 24, 2014, UNNU registered the UNNU Legal Hypothec at the Saguenay Land Registry and on December 8, 2014 registered same in the PRIMR;
8. Since the registration of the UNNU Legal Hypothec:
 - 8.1. On or about December 4, 2014, UNNU received payment of a sum of \$6,835,119.52 from the Insolvent Debtor;

- 8.2. UNNU and the Insolvent Debtors have come to agreement with respect to the amount of certain invoices which had initially been estimated at the time of the registration of the UNNU Legal Hypothec;
- 8.3. UNNU Reviewed the quantum of the claim secured by the UNNU Legal Hypothec;
9. The reduction of the amount of the UNNU Legal Hypothec by the registration of the UNNU Amended Legal Hypothec will allow all of the stakeholders, including the Insolvent Debtors, the other creditors as well as prospective purchasers of the assets of the Insolvent Debtors, to have a more accurate portrait of the aggregate amount of the legal hypothecs charging the real estate and mining assets of the Insolvent Debtors;
10. As a result of the stay of proceeding ordered pursuant to the Initial Order, UNNU is refrained from registering the UNNU Amended Legal Hypothec;
11. The Insolvent Debtors herein suffer no prejudice whatsoever from the service and registration of the UNNU Amended Legal Hypothec, on the contrary;

V. THE UNNU PRIOR NOTICE:

12. At the time of the filing of the UNNU Legal Hypothec, the work described in the UNNU Construction Contract was not completed and has not been completed since as it was interrupted on December 8, 2014;
13. Pursuant to Article 2727 of the *Civil Code of Québec* (the "**CCQ**"), a legal hypothec in favour of persons having taken part in the construction or renovation of an immovable is extinguished six months after the work is completed, unless, to preserve the hypothec, the creditor publishes an action against the owner of the immovable or registers a prior notice of the exercise of a hypothecary right;
14. It is therefore essential that UNNU be allowed to serve and register the UNNU Prior Notice with respect to the UNNU Legal Hypothec and the UNNU Amended Legal Hypothec, in order to protect its claim and the validity of its legal hypothec;
15. As a result of the stay of proceeding ordered pursuant to the Initial Order, UNNU is refrained from registering the UNNU Prior Notice;
16. The Insolvent Debtors herein suffer no prejudice whatsoever from the service and registration of the UNNU Prior Notice, whereas, should UNNU be deprived of the right to serve and register the UNNU Prior Notice, it will be severely prejudiced as a result of the loss of the security provided by the UNNU Legal Hypothec, and the UNNU Amended Legal Hypothec;

VI. THE EBC LEGAL HYPOTHEC:

17. EBC supplied various services and performed various construction work for the benefit of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (the “**EBC Construction Work**”), the whole as it will be more fully demonstrated at the hearing of the present Motion;
18. As of January 28, 2015, an outstanding balance of \$2,323,290.53 (including taxes) remains unpaid for the EBC Construction Work completed up to January 27, 2015, subject to changes and adjustments, the whole as more fully appears from the statement of account issued by EBC and disclosed as **EXHIBIT R-5**;
19. Pursuant to Article 2727 CCQ, (i) a legal hypothec in favour of persons having taken part in the construction or renovation of an immovable subsists, even if it has not been published, for thirty days after the work has been completed; and (ii) it subsists if, before the thirty-day period expires, a notice describing the charged immovable and indicating the amount of the claim is registered;
20. It is therefore essential that EBC be allowed to serve and register the EBC Legal Hypothec, in order to protect its claim and the validity of its legal hypothec;
21. As a result of the stay of proceeding ordered pursuant to the Initial Order, EBC is refrained from registering the EBC Legal Hypothec;
22. The Insolvent Debtors herein suffer no prejudice whatsoever from the service and registration of the EBC Legal Hypothec, whereas, should EBC be deprived of the right to serve and register the EBC Legal Hypothec, it will be severely prejudiced as a result of the loss of the security which will be provided by the EBC Legal Hypothec;

VII. THE EBC PRIOR NOTICE

23. Pursuant to Article 2727 CCQ a legal hypothec in favour of persons having taken part in the construction or renovation of an immovable is extinguished six months after the work is completed, unless, to preserve the hypothec, the creditor publishes an action against the owner of the immovable or registers a prior notice of the exercise of a hypothecary right;
24. Once the EBC Legal Hypothec has been registered, it will therefore be essential that EBC be allowed to serve and register the EBC Prior Notice pursuant to the EBC Legal Hypothec, in order to protect its claim and legal hypothec;
25. As a result of the stay of proceeding ordered pursuant to the Initial Order, EBC is refrained from registering the EBC Prior Notice;
26. The Insolvent Debtors herein suffer no prejudice whatsoever from the service and registration of the EBC Prior Notice, whereas, should EBC be deprived of the right to

serve and register the EBC Prior Notice, it will be severely prejudiced as a result of the loss of the security provided by the EBC Legal Hypothec;

VIII. LIFTING THE STAY:

27. In order to preserve all remedies and rights available to UNNU and EBC under the CCQ, Petitioners hereby request that this Honourable Court temporarily lifts the Stay of Proceedings in favour of the Insolvent Debtors for the sole purpose of allowing:
 - (a) UNNU to register UNNU Amended Legal Hypothec;
 - (b) UNNU to register the UNNU Prior Notice in respect of the UNNU Legal Hypothec and the UNNU Amended Legal Hypothec;
 - (c) EBC to register the EBC Legal Hypothec in respect of the work provided under the EBC Construction Contract;
 - (d) EBC to register the EBC Prior Notice in respect of the EBC Legal Hypothec;
28. The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership's property affected by the UNNU Prior Notice is more fully described in the draft of the UNNU Prior Notice produced herewith as **EXHIBIT R-6**;
29. The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership's property affected by the EBC Legal Hypothec is more fully described in the draft of the EBC Legal Hypothec produced herewith as **EXHIBIT R-7**;
30. The respective rights of UNNU and EBC under the UNNU Amended Legal Hypothec, the UNNU Prior Notice, the EBC Legal Hypothec and the EBC Prior Notice arose prior to the issuance of the Initial Order as all services and work in support of the claims described therein were supplied before January 27, 2015;
31. UNNU and EBC are therefore entitled to request a temporarily lift in order to preserve all of their rights under the CCQ by the registration of the UNNU Amended Legal Hypothec, the UNNU Prior Notice, the EBC Legal Hypothec and the EBC Prior Notice in the proper registry offices;
32. The present Motion is well founded both in facts and in law.

FOR THESE REASONS, MAY IT PLEASE THIS HONOURABLE COURT:

- [1] **GRANT** the present Motion;
- [2] **ABRIDGE** the delay of presentation of the present Motion and **DECLARE** that the present Motion is properly returnable on February 19, 2015;

- [3] LIFT the Stay of Proceedings provided for in the Initial Order issued by the Honourable Justice Martin Castonguay, J.S.C. on January 27, 2015, in favour of Bloom Lake General Partner Limited, Quinto Mining Corporation, 8568391 Canada Limited and Cliffs Québec Iron Mining ULC, for the sole purpose of allowing:
- (i) GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C. to serve and register an amendment to legal hypothec charging the property of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (the "**Property**") in order to update the legal hypothec GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C. registered:
 - a. on November 24, 2014 in the Land Registry for the Cadastral Division of Saguenay (the "**Saguenay Land Registry**") under number 21 203 808; and
 - b. on December 8, 2014 in the Public Register of Real and Immovable Mining Rights (the "**PRIMR**") of the *Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles* (Québec) under number 55771;
 - (ii) GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C. to serve and register a prior notice of the exercise of a hypothecary right in respect of the UNNU Legal Hypothec and the UNNU Amended Legal Hypothec as such terms are defined in the present Motion;
 - (iii) EBC Inc. to serve and register a legal hypothec on the property of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership in connection with the services it has supplied to and the work it has performed for the benefit of The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership;
 - (iv) EBC Inc. to serve and register a prior notice of the exercise of a hypothecary right in respect of the EBC Legal Hypothec, as such term is defined in the present Motion;
- [4] THE WHOLE with costs.

MONTREAL, February 12, 2015



BORDEN LADNER GERVAIS LLP
Attorneys for the Petitioners
GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C.
and EBC INC.

C A N A D A

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTREAL

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES'*
CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C.
1985, c. C-36, AS AMENDED:

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Petitioners / Respondants

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and

EBC INC.

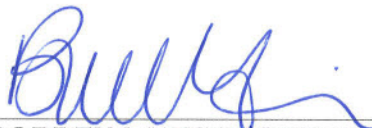
Creditors / Petitioners

LIST OF EXHIBITS

EXHIBIT R- 1: En liasse, Legal Hypothec of UNNU and proof of registration;

- EXHIBIT R- 2:** Print-out of the Statement of Information (CIDREQ system) issued by the Registrar of Enterprises on February 10, 2015 for UNNU;
- EXHIBIT R- 3:** Print-out of the Statement of Information (CIDREQ system) issued by the Registrar of Enterprises on February 10, 2015 for EBC;
- EXHIBIT R- 4:** Copy of the UNNU Construction Contract;
- EXHIBIT R- 5:** Statement of account issued by EBC;
- EXHIBIT R- 6:** UNNU Prior Notice;
- EXHIBIT R- 7:** EBC Legal Hypothec;

MONTREAL, February 12, 2015



BORDEN LADNER GERVAIS LLP
Attorneys for the Petitioners
GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C.
and EBC INC.

C A N A D A

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTREAL

N° : 500-11-048114-157

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES'*
CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C.
1985, c. C-36, AS AMENDED:

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Petitioners / Respondants

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and

EBC INC.

Creditors / Petitioners

ATTESTATION D'AUTENTICITÉ SELON L'ARTICLE 82.1 C.P.C.

Je, soussigné, **FRANÇOIS D. GAGNON**, avocat, exerçant ma profession au 1000, de la Gauchetière ouest, suite 900, Montréal, Québec, H3B 5H4, district de Montréal, atteste ce qui suit :

1. En date du 12 février 2015, à 14h46 j'ai reçu par télécopieur de Monsieur Martin Houle un affidavit dûment signé par lui;

2. Monsieur Martin Houle m'a transmis ledit affidavit de l'Ancienne-Laurette, province de Québec, Canada;
3. La copie dudit affidavit jointe à la présente attestation est conforme au fac-similé ainsi reçu par télécopieur de Monsieur Martin Houle.

Montréal, le 12 février 2015



François D. Gagnon

BORDEN LADNER GERVAIS LLP

- 10 -

CANADA

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTREAL

IN THE MATTER OF THE COMPANIES'
CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C.
1985, c. G-36, AS AMENDED:

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Petitioners / Respondants

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and-

EBC INC.

Creditors / Petitioners

AFFIDAVIT OF MARTIN HOULE

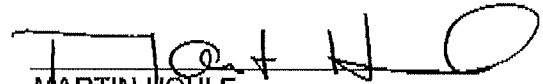
I, the undersigned, **MARTIN HOULE**, Vice-President Finances and Administration, having a place of business at 1095, Valet Street. C.P. 158, in the city of l'Ancienne-Lorette, province of Quebec, G2E 3M3, solemnly declare:

- 1. I am on the representative of the Creditors / Petitioners GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C. and EBC INC. in the present case;

- 11 -

2. I have read the attached *Motion to temporarily lift the stay of proceedings* and all the facts set forth in the present Motion are true.

AND I HAVE SIGNED:


MARTIN HOULE

Solemnly declared before me in *L'Anse-au-Loup - Lorette*
~~Montreal~~, this February *12th* day of ~~Montreal~~ 2015


Commissioner for oaths for Québec

C A N A D A

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTREAL

IN THE MATTER OF THE *COMPANIES'*
CREDITORS ARRANGEMENT ACT, R.S.C.
1985, c. C-36, AS AMENDED:

N° : 500-11-048114-157

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER
LIMITED, QUINTO MINING
CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON
MINING ULC.

Petitioners / Respondants

-and-

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE
LIMITED PARTNERSHIP

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY
LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and

EBC INC.

Creditors / Petitioners

NOTICE OF PRESENTATION

TO: Me Bernard Boucher (bernard.boucher@blakes.com)
BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L.
600 boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 2200
Montréal QC H3A 3J2

Attorneys for : *Petitioners / Respondents*

TO : Me Sylvain Rigaud (sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com)
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L.,S.R.L.
1 Place Ville Marie
Bureau 2500
Montréal QC H3B 1R1

Attorneys for: Monitor

TO: SERVICE LIST

TAKE NOTICE that the present *Motion to temporarily lift the stay of proceedings* will be presented for adjudication before the Honourable Stephen W. Hamilton, j.s.c., or another of the Honourable judges of the Quebec's Superior Court, Commercial Division, sitting in and for the district of Montreal, in the Montreal Courthouse located at 1, Notre-Dame Street East, Montreal, Quebec, on **February 19, 2015**, at a time and in a room to be determined.

MONTREAL, February 12, 2015



BORDEN LADNER GERVAIS LLP
Attorneys for the Petitioners
GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C.
and EBC INC.

**SUPERIOR COURT
DISTRICT OF MONTREAL
N° : 500-11-048114-157**

**IN THE MATTER OF THE COMPANIES' CREDITORS
ARRANGEMENT ACT, R.S.C. 1985, c. C-36, AS
AMENDED:**

**BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED,
QUINTO MINING CORPORATION, 8568391 CANADA
LIMITED AND CLIFFS QUEBEC IRON MINING ULC.**

Petitioners

-and-

**THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED
PARTNERSHIP**

-and-

BLOOM LAKE RAILWAY COMPANY LIMITED

Mises-en-cause

-and-

FTI CONSULTING CANADA INC.

Monitor

-and-

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C

-and

EBC INC.

Creditors

**MOTION TO TEMPORARILY LIFT THE
STAY OF PROCEEDINGS**

ORIGINAL

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, QC, Canada H3B 5H4
Tél. 514.879.1212
Télec. 514.954.1905
Me François D. Gagnon
Dossier : 295066-000002

BLG

Borden Ladner Gervais

Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. (Intervenant numéro : 93990)

1095, rue Valets, C.P. 158
L'Ancienne-Lorette, Québec
Canada, G2E 3M3

Type d'acte : Avis d'hypothèque légale

Numéro d'inscription : 55771

Date d'inscription : 08 décembre 2014

Créancier

Numéro

93990

Nom / Adresse

Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

1095, rue Valets, C.P. 158
L'Ancienne-Lorette, Québec
Canada, G2E 3M3

Débiteur

Numéro

84111

Nom / Adresse

Bloom Lake General Partner Limited
A/S Claude Baillargeon
1155, rue University, bureau 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

86582

Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership

1155, rue University, suite 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

Titre(s) visé(s) par l'acte relatif à un droit minier

Localisation

Canton NORMANVILLE

Numéro

BM 877

Nombre de titres : 1

Québec, le 08 décembre 2014

Le registraire : Catherine Asselin

Bloom Lake General Partner Limited (Intervenant numéro : 84111)
A/S Claude Baillargeon
1155, rue University, bureau 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

Type d'acte : Avis d'hypothèque légale

Numéro d'inscription : 55771

Date d'inscription : 08 décembre 2014

Créancier

Numéro

Nom / Adresse

93990

Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

1095, rue Valets, C.P. 158
L'Ancienne-Lorette, Québec
Canada, G2E 3M3

Débiteur

Numéro

Nom / Adresse

84111

Bloom Lake General Partner Limited
A/S Claude Baillargeon
1155, rue University, bureau 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

86582

Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership

1155, rue University, suite 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

Titre(s) visé(s) par l'acte relatif à un droit minier

Localisation

Numéro

Canton NORMANVILLE

BM 877

Nombre de titres : 1

Québec, le 08 décembre 2014

Le registraire : Catherine Asselin



Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership (Intervenant numéro : 86582)

1155, rue University, suite 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

Type d'acte : Avis d'hypothèque légale

Numéro d'inscription : 55771

Date d'inscription : 08 décembre 2014

Créancier

Numéro

Nom / Adresse

93990

Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

1095, rue Valets, C.P. 158
L'Ancienne-Lorette, Québec
Canada, G2E 3M3

Débiteur

Numéro

Nom / Adresse

84111

Bloom Lake General Partner Limited
A/S Claude Baillargeon
1155, rue University, bureau 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

86582

Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership

1155, rue University, suite 508
Montréal, Québec
Canada, H3B 3A7

Titre(s) visé(s) par l'acte relatif à un droit minier

Localisation

Numéro

Canton NORMANVILLE

BM 877

Nombre de titres : 1

Québec, le 08 décembre 2014

Le registraire : Catherine Asselin

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE D'UNE PERSONNE
AYANT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION OU LA
RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE**
(Arts. 2724 et suiv. ainsi que l'art. 3034 C.c.Q.)

DATE ET LIEU

Le vingt-et-un (21) novembre deux mille quatorze (2014), à
Montréal, province de Québec.

NATURE DE L'AVIS

Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la
construction ou à la rénovation d'un immeuble.

DÉSIGNATION DES PERSONNES VISÉES PAR L'AVIS

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES**, dont le bureau de la sous-ministre est situé au
5700, 4^{ème} Avenue Ouest, bureau A 301, ville de Québec, province
de Québec, G1H 6R1.

(ci-après le « Propriétaire »)

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), société non constituée au Québec, agissant et
représentée par son commandité/ « general partner » **BLOOM
LAKE GENERAL PARTNER LIMITED**, ladite société ayant son
domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal,
province de Québec, H3B 3A7, laquelle société agit et est
également parfois représentée par son « manager » **CLIFFS
QUEBEC IRON MINING LIMITED** ;

ET

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED (NEQ
1165995169), à titre et en sa qualité de « general partner » de
THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), ladite Bloom Lake General Partner Limited
ayant été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*

NO. INSCRIPTION	DATE
- 5 5 7 7 1	0 8 / DEC. 2014
<i>Christian Asselin</i>	<i>asselin</i>

1461646

(Ontario), ayant son domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal, province de Québec, H3B 3A7.

(ci-après collectivement et/ou individuellement désignés la « Débitrice » et/ou le « Locataire » et/ou le « Propriétaire des droits miniers et d'exploitation »)

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DONNANT L'AVIS

Gabriel LEFEBVRE, avocat, exerçant sa profession au sein de l'étude BORDEN LADNER GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l., au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, 9^{ème} étage, ville de Montréal, province de Québec, H3B 5H4, procureurs de la Créancière ci-après désignée.

DÉSIGNATION DE LA CRÉANCIÈRE ET BÉNÉFICIAIRE DE L'AVIS

GRUPE UNNU-EBC S.E.N.C., société en nom collectif constituée en vertu du *Code civil du Québec* dont le siège social est situé au 1095 rue Valets, C.P. 158, en la Ville de L'Ancienne-Lorette, province de Québec, G2E 3M3.

(ci-après la « Créancière »)

MONTANT DE LA CRÉANCE

Le 11 juin 2014, la Créancière, à titre de contracteur général, a signé un contrat de construction en date du 1^{er} avril 2014 en rapport avec des travaux de construction à être faits pour le compte de la Débitrice relativement à l'immeuble ci-après désigné pour une somme dont le total était, au moment de la conclusion de l'offre cadre, indéterminable.

Les travaux ont débutés le 12 avril 2014 et ne sont toujours pas terminés en date des présentes.

En sa qualité de contracteur général, la Créancière a effectué des travaux et a rendu les services requis par la Débitrice.

Une hypothèque légale sur l'immeuble ci-après désigné est, par conséquent, acquise en faveur de la Créancière en raison des services fournis, dont il reste un solde de TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (33 651 366,39\$) encore non-payé par la Débitrice, plus les intérêts honoraires et frais.

DÉSIGNATION DU BIEN

DÉSIGNATION

« Tous les droits, titres et intérêts de la Débitrice dans les lots ci-après mentionnés, ainsi que dans toutes les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions érigés sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT et HUIT (2,3,4,5,6,7 et 8)** au cadastre officiel du Canton de Normanville, et le lot **NEUF (9)** au cadastre officiel du Canton de Lislois, tous dans la circonscription foncière de Saguenay.

Avec tous ce qui est ou sera incorporé attaché, réuni ou uni par accession à ces immeubles et qui est considéré être immeuble en vertu de la loi »

DÉSIGNATION DE DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR LESQUELS DES FICHES IMMOBILIÈRES ONT ÉTÉ ÉTABLIES SOUS UN NUMÉRIC D'ORDRE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Bail Minier Numéro 877 originellement consenti par le Gouvernement du Québec représenté par le Ministre des

Ressources naturelles et de la Faune en faveur de CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED, exécuté sous seing privé, à Québec, le 14 avril 2009, sous le numéro BM877, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 115 987, connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay.

Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Avec tous les droits réels d'exploitation de ressources de l'État, incluant les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions et incluant, notamment, les parcs à résidus miniers, les ateliers, usines et autres installations nécessaires à des activités minières érigés sur ledit immeuble, le cas échéant.

Aux termes d'un acte de transfert publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay, le 28 juillet 2009, sous le numéro 16 414 644, CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED a transféré ses droits dans et lui résultant du Bail Minier BM877, dans la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 et dans lesdites constructions, structures et additions à BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP.

Le claim minier portant le numéro CDC99894 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1459 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99895 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1460 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99902 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1461 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99903 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1462 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99910 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1463 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99911 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 464 au le Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99918 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 487 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99919 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 465 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 466 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 467 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 468 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 469 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 470 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133844 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 471 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133845 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1472 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133846 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1473 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133847 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1474 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082920 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1475 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082921 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1476 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082922 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1477 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082923 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1478 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082926 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1479 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082927 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 480 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082928 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 481 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082929 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 482 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082930 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 483 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082931 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 484 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082932 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1485 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082933 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1486 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082934 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1488 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1489 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082936 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 490 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 491 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 492 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 493 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082940 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 494 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082941 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 495 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082942 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 496 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082943 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 497 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082944 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 498 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082945 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 499 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082946 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 500 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082947 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 501 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082948 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 502 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082949 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 503 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082950 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 504 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 505 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 506 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 507 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 508 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082955 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 509 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 510 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 511 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082958 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 512 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082959 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 513 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082960 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 514 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082961 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 515 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082962 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 516 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082963 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 517 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082964 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 518 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 519 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 520 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 521 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 522 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 523 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 524 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 525 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082973 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 526 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082974 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 527 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082975 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 528 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082976 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 529 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 530 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 531 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082979 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 532 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082980 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 533 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082981 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 534 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2177003 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 538 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2183070 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 539 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2188096 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 540 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

CLAIMS MINIERS POUR LESQUELS AUCUNE FICHE IMMOBILIÈRE ÉTABLIE SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE N'A ÉTÉ OUVERTE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98986 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98994 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98995 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99884 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99885 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE

BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99886 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99887 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99888 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont

circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99889 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99890 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99891 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99892 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99896 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99897 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99898 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont

circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99904 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99905 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP

pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numérc

CDC99952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a

été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay portant le numéro CDC99969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay portant le numéro CDC99970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay portant le numéro CDC99971 inscrit au Registre public des droits

miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont et dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082925 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de

ressources de l'État.

La Créancière requière l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay de publier le présent Avis d'hypothèque légale à l'index des noms pour les claims ci-dessus désignés pour lesquels aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, circonscription foncière de Saguenay.

DÉSIGNATION DU BIEN AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIER, RÉELS ET IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Droit	Numéro
Bail Minier	BM877
Claim Minier	CDC98977
Claim Minier	CDC98978
Claim Minier	CDC98986
Claim Minier	CDC98994
Claim Minier	CDC98995
Claim Minier	CDC99884
Claim Minier	CDC99885
Claim Minier	CDC99886
Claim Minier	CDC99887
Claim Minier	CDC99888
Claim Minier	CDC99889
Claim Minier	CDC99890
Claim Minier	CDC99891
Claim Minier	CDC99892
Claim Minier	CDC99894
Claim Minier	CDC99895
Claim Minier	CDC99896
Claim Minier	CDC99897
Claim Minier	CDC99898
Claim Minier	CDC99902

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC99903
Claim Minier	CDC99904
Claim Minier	CDC99905
Claim Minier	CDC99910
Claim Minier	CDC99911
Claim Minier	CDC99918
Claim Minier	CDC99919
Claim Minier	CDC99935
Claim Minier	CDC99936
Claim Minier	CDC99937
Claim Minier	CDC99938
Claim Minier	CDC99939
Claim Minier	CDC99951
Claim Minier	CDC99952
Claim Minier	CDC99953
Claim Minier	CDC99954
Claim Minier	CDC99956
Claim Minier	CDC99957
Claim Minier	CDC99965
Claim Minier	CDC99966
Claim Minier	CDC99967
Claim Minier	CDC99968
Claim Minier	CDC99969
Claim Minier	CDC99970
Claim Minier	CDC99971
Claim Minier	CDC99972
Claim Minier	CDC1133844
Claim Minier	CDC1133845
Claim Minier	CDC1133846
Claim Minier	CDC1133847
Claim Minier	CDC2082920
Claim Minier	CDC2082921
Claim Minier	CDC2082922

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082923
Claim Minier	CDC2082925
Claim Minier	CDC2082926
Claim Minier	CDC2082927
Claim Minier	CDC2082928
Claim Minier	CDC2082929
Claim Minier	CDC2082930
Claim Minier	CDC2082931
Claim Minier	CDC2082932
Claim Minier	CDC2082933
Claim Minier	CDC2082934
Claim Minier	CDC2082935
Claim Minier	CDC2082936
Claim Minier	CDC2082937
Claim Minier	CDC2082938
Claim Minier	CDC2082939
Claim Minier	CDC2082940
Claim Minier	CDC2082941
Claim Minier	CDC2082942
Claim Minier	CDC2082943
Claim Minier	CDC2082944
Claim Minier	CDC2082945
Claim Minier	CDC2082946
Claim Minier	CDC2082947
Claim Minier	CDC2082948
Claim Minier	CDC2082949
Claim Minier	CDC2082950
Claim Minier	CDC2082951
Claim Minier	CDC2082952
Claim Minier	CDC2082953
Claim Minier	CDC2082954
Claim Minier	CDC2082955
Claim Minier	CDC2082956

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082957
Claim Minier	CDC2082958
Claim Minier	CDC2082959
Claim Minier	CDC2082960
Claim Minier	CDC2082961
Claim Minier	CDC2082962
Claim Minier	CDC2082963
Claim Minier	CDC2082964
Claim Minier	CDC2082965
Claim Minier	CDC2082966
Claim Minier	CDC2082967
Claim Minier	CDC2082968
Claim Minier	CDC2082969
Claim Minier	CDC2082970
Claim Minier	CDC2082971
Claim Minier	CDC2082972
Claim Minier	CDC2082973
Claim Minier	CDC2082974
Claim Minier	CDC2082975
Claim Minier	CDC2082976
Claim Minier	CDC2082977
Claim Minier	CDC2082978
Claim Minier	CDC2082979
Claim Minier	CDC2082980
Claim Minier	CDC2082981
Claim Minier	CDC2177003
Claim Minier	CDC2183070
Claim Minier	CDC2188096

Les services fournis, de même que les travaux exécutés par la Créancière et/ou les matériaux fournis par la Créancière, le cas échéant, ont apporté une plus-value à l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant au moins égal sinon supérieur à la somme de

TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE
TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET TRENTE-NEUF
CENTS (33 651 366,39\$) qui est due à la Créancière.

SIGNÉ à Montréal, ce 21 novembre 2014

par:



Gabriel LEFEBVRE, avocat
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, Québec H3B 5H4
Tél. : 514-954-2580

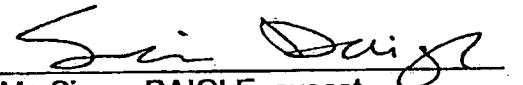
DÉCLARATION D'ATTESTATION

RE: Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble signé à Montréal, le 21 novembre 2014 par Me Gabriel LEFEBVRE, procureur de la Créancière, Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

Je, soussigné, Simon DAIGLE, avocat, exerçant ma profession au sein de l'étude BORDEN, LADNER, GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l., située au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal, province de Québec, H3B 5H4 atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par la partie;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ à Montréal, ce 21 novembre 2014.



Me Simon DAIGLE, avocat
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, Québec H3B 5H4
Tél. : (514) 954-3151



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2014-11-24 à 09:42 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 21 203 808.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Hypothèque légale (construction)	
Nom des parties :	Créancier	GRUPE UNNU-EBC S.E.N.C.
	Débiteur	BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED
		MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
		et autres

21 203 808
AA 6 809 741

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE D'UNE PERSONNE
AYANT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION OU LA
RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE
(Arts. 2724 et suiv. ainsi que l'art. 3034 C.c.Q.)**

DATE ET LIEU

Le vingt-et-un (21) novembre deux mille quatorze (2014), à
Montréal, province de Québec.

NATURE DE L'AVIS

Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la
construction ou à la rénovation d'un immeuble.

DÉSIGNATION DES PERSONNES VISÉES PAR L'AVIS

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES**, dont le bureau de la sous-ministre est situé au
5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau A 301, ville de Québec, province
de Québec, G1H 6R1.

(ci-après le « Propriétaire »)

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), société non constituée au Québec, agissant et
représentée par son commandité/ « general partner » **BLOOM
LAKE GENERAL PARTNER LIMITED**, ladite société ayant son
domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal,
province de Québec, H3B 3A7, laquelle société agit et est
également parfois représentée par son « manager » **CLIFFS
QUEBEC IRON MINING LIMITED** ;

ET

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED (NEQ
1165995169), à titre et en sa qualité de « *general partner* » de
THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), ladite Bloom Lake General Partner Limited
ayant été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*

(Ontario), ayant son domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal, province de Québec, H3B 3A7.

(ci-après collectivement et/ou individuellement désignées la « Débitrice » et/ou le « Locataire » et/ou le « Propriétaire des droits miniers et d'exploitation »)

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DONNANT L'AVIS

Gabriel LEFEBVRE, avocat, exerçant sa profession au sein de l'étude **BORDEN LADNER GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l.**, au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, 9^{ième} étage, ville de Montréal, province de Québec, H3B 5H4, procureurs de la Créancière ci-après désignée.

DÉSIGNATION DE LA CRÉANCIÈRE ET BÉNÉFICIAIRE DE L'AVIS

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C., société en nom collectif constituée en vertu du *Code civil du Québec* dont le siège social est situé au 1095 rue Valets, C.P. 158, en la Ville de L'Ancienne-Lorette, province de Québec, G2E 3M3.

(ci-après la « Créancière »)

MONTANT DE LA CRÉANCE

Le 11 juin 2014, la Créancière, à titre de contracteur général, a signé un contrat de construction en date du 1^{er} avril 2014 en rapport avec des travaux de construction à être faits pour le compte de la Débitrice relativement à l'immeuble ci-après désigné pour une somme dont le total était, au moment de la conclusion de l'offre cadre, indéterminable.

Les travaux ont débutés le 12 avril 2014 et ne sont toujours pas terminés en date des présentes.

En sa qualité de contracteur général, la Créancière a effectué des travaux et a rendu les services requis par la Débitrice.

Une hypothèque légale sur l'immeuble ci-après désigné est, par conséquent, acquise en faveur de la Créancière en raison des services fournis, dont il reste un solde de TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (33 651 366,39\$) encore non-payé par la Débitrice, plus les intérêts, honoraires et frais.

DÉSIGNATION DU BIEN

DÉSIGNATION

« Tous les droits, titres et intérêts de la Débitrice dans les lots ci-après mentionnés, ainsi que dans toutes les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions érigés sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT** et **HUIT (2,3,4,5,6,7 et 8)** au cadastre officiel du Canton de Normanville, et le lot **NEUF (9)** au cadastre officiel du Canton de Lislois, tous dans la circonscription foncière de Saguenay.

Avec tous ce qui est ou sera incorporé attaché, réuni ou uni par accession à ces immeubles et qui est considéré être immeuble en vertu de la loi »

DÉSIGNATION DE DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR LESQUELS DES FICHES IMMOBILIÈRES ONT ÉTÉ ÉTABLIES SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Bail Minier Numéro 877 originellement consenti par le Gouvernement du Québec représenté par le Ministre des

Ressources naturelles et de la Faune en faveur de CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED, exécuté sous seing privé, à Québec, le 14 avril 2009, sous le numéro BM877, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 115 987, connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay.

Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Avec tous les droits réels d'exploitation de ressources de l'État, incluant les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions et incluant, notamment, les parcs à résidus miniers, les ateliers, usines et autres installations nécessaires à des activités minières érigés sur ledit immeuble, le cas échéant.

Aux termes d'un acte de transfert publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay, le 28 juillet 2009, sous le numéro 16 414 644, CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED a transféré ses droits dans et lui résultant du Bail Minier BM877, dans la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 et dans lesdites constructions, structures et additions à BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP.

Le claim minier portant le numéro CDC99894 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 459 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99895 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 460 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99902 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 461 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99903 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 462 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99910 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 463 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99911 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 464 au le Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99918 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 487 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99919 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 465 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 466 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 467 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 468 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 469 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 470 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133844 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 471 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133845 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1472 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133846 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1473 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133847 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1474 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082920 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1475 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082921 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 476 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082922 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 477 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082923 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 478 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082926 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 479 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082927 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 480 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082928 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 481 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082929 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 482 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082930 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 483 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082931 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 484 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082932 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 485 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082933 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 486 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082934 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 488 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 489 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082936 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1490 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1491 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1492 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1493 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082940 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 494 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082941 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 495 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082942 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 496 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082943 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 497 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082944 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 498 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082945 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 499 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082946 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 500 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082947 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 501 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082948 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 502 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082949 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 503 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082950 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 504 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 505 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 506 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 507 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 508 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082955 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 509 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 510 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 511 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082958 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 512 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082959 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 513 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082960 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 514 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082961 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 515 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082962 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 516 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082963 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 517 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082964 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 518 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 519 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 520 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 521 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 522 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 523 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 524 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 525 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082973 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 526 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082974 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 527 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082975 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 528 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082976 inscrit au Registre

public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 529 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 530 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 531 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082979 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 532 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082980 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre

97-A-1 533 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082981 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 534 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2177003 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 538 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2183070 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 539 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2188096 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 540 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

CLAIMS MINIERES POUR LESQUELS AUCUNE FICHE IMMOBILIERE ÉTABLIE SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE N'A ÉTÉ OUVERTE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98986 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98994 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98995 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99884 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99885 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE

BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99886 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99887 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99888 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont,

circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99889 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99890 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99891 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99892 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour

lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99896 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99897 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99898 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont,

circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99904 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99905 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP

pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro

CDC99952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a

été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99971 inscrit au Registre public des droits

miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont et dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082925 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de

ressources de l'État.

La Créancière requière l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay de publier le présent Avis d'hypothèque légale à l'index des noms pour les claims ci-dessus désignés pour lesquels aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, circonscription foncière de Saguenay.

DÉSIGNATION DU BIEN AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIERS, RÉELS ET IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Droit	Numéro
Bail Minier	BM877
Claim Minier	CDC98977
Claim Minier	CDC98978
Claim Minier	CDC98986
Claim Minier	CDC98994
Claim Minier	CDC98995
Claim Minier	CDC99884
Claim Minier	CDC99885
Claim Minier	CDC99886
Claim Minier	CDC99887
Claim Minier	CDC99888
Claim Minier	CDC99889
Claim Minier	CDC99890
Claim Minier	CDC99891
Claim Minier	CDC99892
Claim Minier	CDC99894
Claim Minier	CDC99895
Claim Minier	CDC99896
Claim Minier	CDC99897
Claim Minier	CDC99898
Claim Minier	CDC99902

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC99903
Claim Minier	CDC99904
Claim Minier	CDC99905
Claim Minier	CDC99910
Claim Minier	CDC99911
Claim Minier	CDC99918
Claim Minier	CDC99919
Claim Minier	CDC99935
Claim Minier	CDC99936
Claim Minier	CDC99937
Claim Minier	CDC99938
Claim Minier	CDC99939
Claim Minier	CDC99951
Claim Minier	CDC99952
Claim Minier	CDC99953
Claim Minier	CDC99954
Claim Minier	CDC99956
Claim Minier	CDC99957
Claim Minier	CDC99965
Claim Minier	CDC99966
Claim Minier	CDC99967
Claim Minier	CDC99968
Claim Minier	CDC99969
Claim Minier	CDC99970
Claim Minier	CDC99971
Claim Minier	CDC99972
Claim Minier	CDC1133844
Claim Minier	CDC1133845
Claim Minier	CDC1133846
Claim Minier	CDC1133847
Claim Minier	CDC2082920
Claim Minier	CDC2082921
Claim Minier	CDC2082922

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082923
Claim Minier	CDC2082925
Claim Minier	CDC2082926
Claim Minier	CDC2082927
Claim Minier	CDC2082928
Claim Minier	CDC2082929
Claim Minier	CDC2082930
Claim Minier	CDC2082931
Claim Minier	CDC2082932
Claim Minier	CDC2082933
Claim Minier	CDC2082934
Claim Minier	CDC2082935
Claim Minier	CDC2082936
Claim Minier	CDC2082937
Claim Minier	CDC2082938
Claim Minier	CDC2082939
Claim Minier	CDC2082940
Claim Minier	CDC2082941
Claim Minier	CDC2082942
Claim Minier	CDC2082943
Claim Minier	CDC2082944
Claim Minier	CDC2082945
Claim Minier	CDC2082946
Claim Minier	CDC2082947
Claim Minier	CDC2082948
Claim Minier	CDC2082949
Claim Minier	CDC2082950
Claim Minier	CDC2082951
Claim Minier	CDC2082952
Claim Minier	CDC2082953
Claim Minier	CDC2082954
Claim Minier	CDC2082955
Claim Minier	CDC2082956

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082957
Claim Minier	CDC2082958
Claim Minier	CDC2082959
Claim Minier	CDC2082960
Claim Minier	CDC2082961
Claim Minier	CDC2082962
Claim Minier	CDC2082963
Claim Minier	CDC2082964
Claim Minier	CDC2082965
Claim Minier	CDC2082966
Claim Minier	CDC2082967
Claim Minier	CDC2082968
Claim Minier	CDC2082969
Claim Minier	CDC2082970
Claim Minier	CDC2082971
Claim Minier	CDC2082972
Claim Minier	CDC2082973
Claim Minier	CDC2082974
Claim Minier	CDC2082975
Claim Minier	CDC2082976
Claim Minier	CDC2082977
Claim Minier	CDC2082978
Claim Minier	CDC2082979
Claim Minier	CDC2082980
Claim Minier	CDC2082981
Claim Minier	CDC2177003
Claim Minier	CDC2183070
Claim Minier	CDC2188096

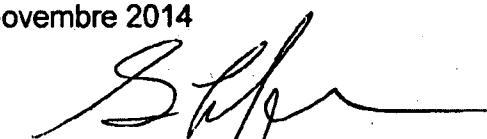
Les services fournis, de même que les travaux exécutés par la Créancière et/ou les matériaux fournis par la Créancière, le cas échéant, ont apporté une plus-value à l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant au moins égal sinon supérieur à la somme de

37

TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE
TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET TRENTE-NEUF
CENTS (33 651 366,39\$) qui est due à la Créancière.

SIGNÉ à Montréal, ce 21 novembre 2014

par:



Gabriel LEFEBVRE, avocat
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, Québec H3B 5H4
Tél. : 514-954-2580


DÉCLARATION D'ATTESTATION

RE: Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble signé à Montréal, le 21 novembre 2014 par Me Gabriel LEFEBVRE, procureur de la Créancière, Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

Je, soussigné, Simon DAIGLE, avocat, exerçant ma profession au sein de l'étude BORDEN, LADNER, GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l., située au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal, province de Québec, H3B 5H4 atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par la partie;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ à Montréal, ce 21 novembre 2014.


Me Simon DAIGLE, avocat
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, Québec H3B 5H4
Tél. : (514) 954-3151

Reproduction du nom du signataire du document numéro 21 203 808

Nom du signataire du document 21 203 808

Aucune signature

Numéro inscription : 21 203 808 **Circ. foncière :** Saguenay
DHM de présentation : 2014-11-24 09:42

Registre des mentions

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une société de personnes au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-02-10 14:45:11

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	3369982478
Nom	Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.

Adresse du domicile

Adresse	1095 RUE Valets CP 158 L'Ancienne-Lorette Québec G2E3M3 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2014-04-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2014-04-10
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société en nom collectif
Date de la constitution	2014-04-09
Régime constitutif	QUÉBEC : Code civil du Québec

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2014-04-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2015-06-15

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	0929
Activité	Autres services relatifs à l'extraction minière
Précisions (facultatives)	Excavation, transport et manutention de matériel minier. Construction d'un pont

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4411
Activité	Gestion de travaux de construction
Précisions (facultatives)	-

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 100 à 249

Objet poursuivi par la société de personnes

Objet de la société Soumission et exécution des travaux pour le : Bloom Lake 2014-2015
Tailings and Water management construction project

Associés, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Administrateurs

Aucun administrateur n'a été déclaré.

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Associés

Aucune autre personne que celles identifiées ci-après ne fait partie de la société de personnes.

Nom	EBC INC.
Type d'associé	Associé
Adresse	1095 RUE Valets CP 158 L'Ancienne-Lorette Québec G2E3M3 Canada

Nom	Construction UNNU s.e.n.c.
Type d'associé	Associé
Adresse	279 BOUL. des Montagnais Uashat Québec G4R5R1 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration d'immatriculation	2014-04-10

Index des noms

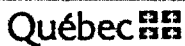
Date de mise à jour de l'index des noms	2014-04-10
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.		2014-04-10		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

QUEBEC
Registration Report
RAPPORT D'ENREGISTREMENT

File Number/NO DE DOSSIER: 14-0270741-0002
Registration Number/NO D'ENREGISTREMENT: 14-0270741-0002
Registration Period/PÉRIODE D'ENREGISTREMENT: 5

R=R ID #: 527588
Requested By/DEMANDÉ PAR: CCRABBE
Client Reference #/NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE CLIENT: 3179
Client Docket #/NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE CLIENT: 1
Request Date/DATE DE DEMANDE: 03 Apr 2014 11:34 am
Register Date/DATE D'INSCRIPTION: 03 Apr 2014
Expiry Date/DATE EXTREME D'EFFET: 03 Apr 2019

Contract Information/Information de contrat

Form/Formulaire: RD

Application for Registration of a Reservation of Ownership, Rights Under a Lease or Certain Other Rights
Régistration d'inscription d'une Réserve de Propriété, des Droits Résultant d'un Bail ou de certain autres Droits

Nature: A

Reservation of Ownership (Installment Plan)
Réserve de Propriété (Vente à Tempérament)

Contract Type/TYPE DE CONTRAT: CONDITIONAL SALES CONTRACT

Contract Date/DATE CONTRACTUELLE: 03 Apr 2014

Place Contract Was Signed/LIEU: QUEBEC

Reference to Constituting Act/RÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF: Private Writing/Sous Seing Privé

Debtor/Acheteur

Name of Organization/NOM DE L'ORGANISME:

9296-3305 QUÉBEC INC.

136 BOUL. DE LA CONCORDE EST, LAVAL, QC, H7G 2C4

Name of Organization/NOM DE L'ORGANISME:

JACQUES AUTO ELECTRIQUE

136 BOUL. DE LA CONCORDE EST, LAVAL, QC, H7G 2C4

Secured Party/Vendeur

Name of Organization/NOM DE L'ORGANISME:

WAKEFIELD CANADA INC.

3620 LAKESHORE BLVD. WEST, TORONTO, ON, M8W 1P2

Notice of Address/NO D'AVIS D'ADRESSE

Other Goods/Autres Biens:

1 - 993091-B SPLIT BENCH TANK PKG

TOTAL VALUE \$3575.50

Registering Agent/Agent d'Enregistrement

(Registry = Recovery) Inc

1551 The Queensway

Toronto, ON M8Z 1T8

Disclaimer: INTERIM, NON-OFFICIAL DOCUMENT
Déclaration de désistement: DOCUMENT PROVISOIRE, NON OFFICIEL

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2015-02-10 14:52:41

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1140169609
Nom	EBC INC.

Adresse du domicile

Adresse	1095, VALET, CP 158 ANCIENNE-LORETTE (QUÉBEC) G2E3M3
---------	--

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	1994-03-14
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1994-03-14
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1993-01-28 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2013-09-26
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2014-06-26 2013
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EN CONSTRUCTION

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
De 500 à 749

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	HOULE, MARIE-CLAUDE
Adresse	4541 rue Saint-Félix Québec (Québec) G1Y3A8 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	HOULE, FRANÇOIS
Adresse	1400 rue Power Québec (Québec) G1T2K2 Canada

Troisième actionnaire

Nom	HOULE, MARTIN
Adresse	1300 rue du Capitaine-Bernier Québec (Québec) G1X5C4 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	HOULE, MARIE-CLAUDE
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	4541 rue Saint-Félix Québec (Québec) G1Y3A8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	HOULE
Prénom	MARTIN
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	1300 rue du Capitaine-Bernier Québec (Québec) G1X5C4 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0005 - EBC INC.	750-740 rue Notre-Dame O Montréal (Québec) H3C3X6 Canada	Promotion et construction de maisons individuelles (4011)
0003 - EBC INC.	3900 rue Isabelle Brossard (Québec) J4Y2R3 Canada	Promotion et construction de maisons individuelles (4011)

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-07-14
Déclaration de mise à jour courante	2013-09-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-06-12
Certificat de modification	2011-07-12
Déclaration annuelle 2010	2011-06-21
État et déclaration de renseignements 2009	2010-02-20
État et déclaration de renseignements 2008	2009-07-08
Déclaration modificative	2009-03-30
État et déclaration de renseignements 2007	2008-05-17
Certificat de modification	2008-02-08
État et déclaration de renseignements 2006	2007-06-19
Certificat de modification	2007-01-19
Déclaration annuelle 2005	2006-01-15
Certificat de modification	2004-12-06
Déclaration annuelle 2004	2004-11-25
Déclaration annuelle 2003	2003-11-06
Déclaration annuelle 2002	2002-12-19
Déclaration annuelle 2001	2001-11-29
Déclaration annuelle 2000	2001-01-19
Déclaration modificative	2000-06-22
Déclaration annuelle 1999	2000-01-17
Certificat de modification	1999-07-16
Déclaration modificative	1999-04-06
Déclaration annuelle 1998	1999-03-17
Déclaration annuelle 1997	1998-03-24
Déclaration annuelle 1996	1996-10-25

Type de document	Date de dépôt au registre
Certificat de modification	1996-08-30
Déclaration annuelle 1995	1995-12-15
Déclaration modificative	1995-08-30
Certificat de modification	1994-03-14
Déclaration initiale	1994-03-14

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1996-10-25

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
EBC INC.		1996-08-29		En vigueur
ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE		1993-01-28	1996-08-29	Antérieur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
HYDROTECH MARINE		1995-08-30		En vigueur
HYDROTECH MARINE ENR. (DIVISION DE EBC INC.)		1996-10-25		En vigueur
HYDROTECH MARINE ENR. (DIVISION DE ENTREPRISES BON-CONSEIL LTÉE)		1995-12-15	1996-10-25	Antérieur



© Gouvernement du Québec



**CONSTRUCTION PROJECT - BLOOM LAKE
2014-2015 TAILINGS AND WATER MANAGEMENT**

Contract No.: CC001



CONSTRUCTION CONTRACT

Contract No. CC001

This Construction Contract is made as of **01 April 2014** between **The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership** ("Owner"), with offices located at **1155 University Street, Suite 508, Montreal, Québec H3B 3A7**, and **Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.** ("Contractor"), with offices located at **1095 Valet Street, P.O. Box 158, L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 3M3**.

RECITALS

A. Owner wishes to have Contractor perform the Work, and Contractor wishes to perform the Work, in accordance with, and as more particularly described in, this Contract.

B. Contractor has significant experience in performing such works and services and has agreed to provide such works and services on the terms and conditions set out in this Contract.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants set out in this Contract, Owner and Contractor agree as follows:

1. Definitions.....	6
2. Schedules	9
3. Construction.....	10
4. Contract Documents.....	10
5. General Representations and Warranties of Contractor.....	11
6. Examination and Evaluation	11
7. Performance of Work.....	12
8. Standard of Work	12
9. Contract Price and Payment Terms.....	13
10. Owner's Responsibilities	13
11. Authorizations, Permits and Licenses	13
12. Drawings and Specifications.....	13
13. Personnel.....	15
14. Subcontractors.....	16
15. Equipment and Materials, Replacement and Equivalence.....	16
16. Title.....	17
17. Site Access and Use	17
18. Inspection of Work	18
19. Owner's Right to Correct Non Performance.....	18
20. Schedule and Work Execution Plan.....	18
21. Work Acceleration for Convenience.....	19
22. Health, Safety and Environment	19
23. Reporting Requirements	20
24. Quality Plan	20
25. Change Orders	20



26. Use of Completed Portion	22
27. Mechanical Completion	22
28. Substantial Completion	22
29. Final Completion	23
30. Warranties	23
31. Insurance	24
32. Assumption of Risks of Loss and Damage	25
33. Legal Hypothecs	25
34. Security	25
35. Taxes and Fees	25
36. Records and Audit	25
37. Drug and Alcohol Policy	26
38. Intellectual Property	26
39. Confidential Information	27
40. Designated Representatives	29
41. Default	30
42. Unilateral Termination of Contract by Owner	31
43. Unilateral Termination of Contract by Contractor	32
44. Suspension	32
45. Indemnity and Limitation of Liability	32
46. Force Majeure	33
47. No Fee or Commission; Anti-Corruption	34
48. Compliance with Owner's Policies	34
49. Heritage Items	35
50. Other Works and Other Contractors	35
51. First Nations Commitments	36



52. Publicity.....	36
53. Dispute Resolution.....	36
54. Survival.....	36
55. Interpretation.....	37
56. Other Rules of Interpretation.....	38
57. Notice.....	39
58. Counterparts.....	40
59. Language.....	40



1. Definitions

In this Contract, the terms defined in this Section 1 shall have the meanings set out herein, unless the context otherwise requires:

1.1 "**Affiliate**" - means, with respect to any Person, any other Person who directly or indirectly controls, is controlled by, or is under direct or indirect common control with, such Person; a Person shall be deemed to "control" another Person if such Person possesses, directly or indirectly, the power to direct or cause the direction of the management and policies of such other Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and the term "controlled" shall have a similar meaning.

1.2 "**Applicable Laws**" - in respect of any Party, property, transaction or event, means all applicable present and future laws, statutes, regulations, judgments and decrees and, to the extent that they have the force of law, all applicable requirements, requests, official directives, rules, treaties, consents, approvals, authorizations, guidelines, orders and policies of any Governmental Authority having authority over that Party, property, transaction or event.

1.3 "**Application**" - means an application for payment substantially in the form set forth in Schedule D.

1.4 "**Business Day**" - means a day other than a Saturday, the Sunday or a statutory holiday under the laws of Quebec.

1.5 "**Change Directive**" - means a completed and executed Change Directive issued by Owner in the form set out in Schedule K.

1.6 "**Change Order**" - means a completed and executed Change Order agreed between Owner and Contractor in the form set out in Schedule K, which may be initiated by Owner or Contractor.

1.7 "**Change Order Request**" - means a Change Order Request by Contractor to Owner in the form set out in Schedule K, completed and executed by Contractor.

1.8 "**Contract**" - means this construction contract including the Schedules attached to it and the Contract Documents as it or they may be amended or supplemented from time to time, and the expressions "hereof", "herein", "hereto", "hereunder", "hereby" and similar expressions refer to this Contract and not to any particular Section or other portion of this Contract.

1.9 "**Contract Documents**" - means the tender or request for proposal documents, including the complete bid package, and all other documents or materials supplied by Owner to Contractor in connection with the Work.

1.10 "**Contractor's Designated Representative**" - has the meaning ascribed thereto in Section 40.

1.11 "**Contractor's Personnel**" - means all Representatives of Contractor and all Subcontractors.

1.12 "**Contract Price**" - means the total amount payable by Owner to Contractor for the performance of all obligations of Contractor pursuant to and in accordance with this Contract, as



determined in accordance with Schedule C, as may only be amended pursuant to a Change Order.

1.13 “Consequential Losses” means any special, incidental, indirect or consequential losses or damages, including loss of profit or revenue.

1.14 “Construction Site” - means a location where Works are being performed on the Site.

1.15 “Drawings” - means the graphical and pictorial representations of the Work’s design, location and dimensions, including plans, elevations, sections, details, schedules and diagrams, as described in Schedule B, and which from time to time may be directly integrated to the Scope of Work.

1.16 “Equipment” - means all equipment, structures, machinery, apparatus, materials and other products and deliverables to be supplied or delivered by Contractor pursuant to this Contract in order to complete the Work, including, without limitation, those described or referred to in Schedule A.

1.17 “Field Work Order” - means a Field Work Order in the form set out in Schedule K, completed and executed by Owner.

1.18 “Final Completion” - means when the entire Work, except those items arising pursuant to any warranties in this Contract, has been fully completed in accordance with this Contract and accepted as such by Owner.

1.19 “Financial Cap” - means an amount to not exceed including costs, reimbursable expenses and Taxes, which amount may be modified by a notice to that effect executed by an Executive Vice President and delivered to Contractor.

1.20 “Governmental Authority” - means any federal, provincial, territorial, regional or local government or governmental department, commission, authority, board, bureau, tribunal, agency or similar entity.

1.21 “Insurance” - has the meaning ascribed thereto in Section 31.

1.22 “Intellectual Property” - means trademarks, service marks, trade names, copyrights, mask works, moral rights, designs, inventions, patents, patent rights, trade secrets, know-how, proprietary information and other intellectual property (including any rights in software).

1.23 “Key Personnel” - means those individuals listed in Schedule J, if any.

1.24 “Losses” - means all damages, losses, amounts paid in settlement, demands, claims, liabilities, assessments, judgments, awards, costs and expenses (including attorneys’ fees and expenses, costs of investigation, court costs, expert and consultant fees), interest (including prejudgment interest in any litigated matter), penalties and charges, but shall exclude Consequential Losses.

1.25 “Mechanical Completion” - means the completion of the Work in compliance with this Contract to the stage where the Work is complete to such an extent, including all tests prior to the preoperational checks, that they allow for the controls, commissioning tests and operating prechecks of the Works.



- 1.26 **"Notice to Proceed"** - means a written notice from Owner and executed by an Executive Vice President notifying the Contractor that Section 9.3 of this Contract and the Financial Cap shall no longer be applicable, and instructing the Contractor to perform the full scope of the Work in accordance with this Contract.
- 1.27 **"Other Contractors"** - means those Persons (other than Owner's employees) having a direct contract with Owner for work on the Site other than the Work.
- 1.28 **"Owner's Designated Representative"** - has the meaning ascribed thereto in Section 40.
- 1.29 **"Owner's Responsibilities"** - means those items in relation to the Project that are the responsibility of Owner as set out in Schedule E.
- 1.30 **"Parties"** - means Contractor and Owner and, individually, a "Party".
- 1.31 **"Person"** - is to be broadly interpreted and includes an individual, a corporation, a partnership, a trust, an unincorporated organization or a Governmental Authority.
- 1.32 **"Project"** - means Owner's project described in Schedule A, of which the Work may constitute the whole or a part.
- 1.33 **"Project Change Notice"** - means a completed and executed Project Change Notice issued by Owner in the form set out in Schedule K.
- 1.34 **"Representatives"** - means the officers, directors, employees and agents of one Party or any other entity referred to in this Contract.
- 1.35 **"Schedule of Work"** - means the schedule for completion of the Work set out in Schedule F.
- 1.36 **"Scheduled Completion Date"** - means the date set forth in Schedule A for Substantial Completion (as may be amended by a Change Order).
- 1.37 **"Scope of Work"** - means the scope of the Work to be performed pursuant to the Contract and attached hereto as Schedule A.
- 1.38 **"Security Holdback"** - has the meaning ascribed thereto in Schedule C.
- 1.39 **"Site"** - has the meaning ascribed thereto in Schedule A.
- 1.40 **"Specifications"** - means all specifications and requirements for the Work (including with respect to any Equipment) set forth or incorporated by reference in this Contract, including all specifications set out in Schedules A and B.
- 1.41 **"Start Date"** - means the date set forth in Schedule A upon which Contractor has agreed to commence the Work.
- 1.42 **"Subcontractor"** - means subcontractors of Contractor of any tier engaged in the performance of any part of the Work.
- 1.43 **"Substantial Completion"** - means the completion of the Work in compliance with this Contract to the stage where it is fit for its intended use or purpose by Owner.



CLIFFS

~~1.44 "Taxes" - means all sales taxes, goods and services taxes, harmonized taxes, value added taxes, business transfer taxes, real property taxes, import and export taxes, customs and other duties, license fees and /or any similar taxes, whether general or special, together with any penalties, fines or interest thereon or similar additions thereto, that are levied, charged or assessed from time to time by any Governmental Authority.~~

1.45 "**Work**" - means all services, labour, Equipment and construction which Contractor is required to furnish, perform, complete and hand over to Owner under this Contract, as described in Schedule A and elsewhere in this Contract.

1.46 "**Work Execution Plan**" - means the detailed plan for completion of the Work, to be consistent with and allow for the completion of the Work by the Scheduled Completion Date in compliance with the Schedule of Work, as prepared and delivered by Contractor in accordance with Section 20.3, a draft of which is attached hereto as Schedule G.

2. Schedules

The Schedules marked with an "X" below are attached to and form an integral part of this Contract:

<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule A – Scope of Work</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule B</u> <u>Including:</u> Schedule B1 – List of Drawings and Specifications Schedule B2 – Table of Contents (Commercial Documents)
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule C – Contract Price/ Payment Terms/Cost Breakdown</u> <u>Including:</u> C1 – Cost Breakdown	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule D – Application for Payment/Schedule of Values</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule E – Owner’s Responsibilities</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule F – Schedule of Work</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule G – Work Execution Plan</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule H – Quality Plan</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule I – Reporting Requirements</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule J – Key Personnel</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule K – Change Order Process and Supporting Documents</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule L – Insurance Requirements</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule M – Security and Form of Parent Guarantee/Letter of Credit</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule N – Release, Waiver & Indemnity</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule O – Approved Subcontractors</u>	<input type="checkbox"/> <u>Schedule P – Liquidated Damages</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule Q – Owner’s Policies</u> <u>Including:</u>	<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule R – Fuel Surcharge</u>





CLIFFS

Q1 – Health and Safety Policy	
Q2 – Code of Conduct for Cliffs’ Suppliers	
Q3 – Environmental Policy	
Q4 – Owner Camp Mount Wright Policy	
<input type="checkbox"/> <u>Schedule S – Hazard Communication Plan</u>	<input type="checkbox"/> <u>Schedule T – Value Engineering Process and Terms</u>
<input checked="" type="checkbox"/> <u>Schedule U – Special Conditions</u>	



In the event that none of the Schedules are marked above with an “X”, all of the listed Schedules shall be deemed to have been marked with an “X”.

3. Construction

If there is any conflict between or within the provisions of this Contract, they shall take precedence in the following order:

- 3.1 the terms and conditions set out in the body of this Contract, excluding the Schedules;
- 3.2 Change Orders, Change Directives and Field Work Orders;
- 3.3 Schedules A and B;
- 3.4 Schedules C and D;
- 3.5 The other Schedules; and
- 3.6 other specifications contained in the Contract Documents.

4. Contract Documents

- 4.1 The Contract Documents shall be interpreted as a whole and the meaning of the text, in its entirety, takes precedence over the form.
- 4.2 The Drawings and Specifications shall be interpreted in accordance with the Contract.
- 4.3 Contract Documents are complementary and what is required by one shall be binding as if required by all.
- 4.4 If Contractor becomes aware, or ought reasonably to have become aware, of any omissions, ambiguities, or inconsistency between or within the provisions of this Contract or believes there is an error in this Contract, Contractor shall refer the matter immediately to Owner for written direction before proceeding with the affected Work. If Contractor fails to comply with the foregoing, it shall be responsible for the results of failing to interpret or apply this Contract correctly.



5. General Representations and Warranties of Contractor

Contractor hereby makes the following representations and warranties:

5.1 It has the corporate power and authority, and has obtained all necessary corporate approvals, to enter into and to perform all of its obligations under this Contract.

5.2 It is properly licensed, equipped, organized and financed to perform all its obligations under this Contract and there are no agreements in existence that would affect Contractor's ability to perform its obligations under this Contract in a timely and satisfactory manner.

5.3 This Contract has been validly executed and delivered by Contractor and constitutes a legal, valid and binding obligation of Contractor enforceable in accordance with its terms.

5.4 Contractor and the conduct of its business are in compliance in all material respects with all Applicable Laws, including those relating to safety and health in the workplace environment, and Contractor has not received any notice to the effect that, or otherwise been advised that, it is not in compliance with any Applicable Laws, and has no reason to anticipate that any existing circumstances are likely to result in violations of the foregoing.

5.5 The use and performance of the Work will not infringe the rights (including Intellectual Property rights) of any third party; and

5.6 The Work will conform to this Contract (including the Drawings and Specifications) and to all Applicable Laws.

6. Examination and Evaluation

6.1 Contractor represents and warrants to Owner that: (i) Contractor has examined all documents and information provided by Owner and all other information reasonably available concerning the Work and the physical condition of the Site, and has informed Owner, in writing, of any discrepancies, errors, omissions, ambiguities or conflicts arising out of such examination, (ii) Contractor has visited and is familiar with the physical condition of the Site and surrounding terrain, (iii) Contractor has made such examinations, investigations, tests and studies as Contractor deems necessary for the timely performance of the Work and all other terms and conditions of this Contract, (iv) Contractor is fully informed as to all existing conditions and limitations, including all Applicable Laws affecting this Contract and the Work, including the terms of any governmental permits and regulatory or administrative orders applicable to the Site which Owner has disclosed to Contractor, (v) Contractor has the necessary experience and is satisfied that it has or is able to obtain the type of personnel, machinery, equipment, tools, materials, transportation and whatever else is necessary to complete performance of the Work in a timely manner in accordance with this Contract, and (vi) performance of the Work is feasible in accordance with all provisions and requirements of this Contract (including Contractor's compensation under this Contract).

6.2 Failure of Contractor to have made a full investigation as contemplated in Section 6.1 shall not relieve Contractor from any of its obligations under this Contract and Contractor shall not be entitled to additional compensation for any additional work arising out of such failure, except where such additional work results from unforeseeable circumstances affecting the physical condition of the Site.



6.5 If, in the course of the Work, Contractor shall find any discrepancy between this Contract and the physical conditions at the Site or any errors or omissions in this Contract or in the Site layout as furnished by Owner, it shall be Contractor's duty to immediately inform Owner, in writing, and Owner shall promptly verify the same. Any Work done after such discovery, unless and until authorized by Owner, will be done at Contractor's sole risk.

7. Performance of Work

7.1 Contractor agrees to perform the Work and to provide all supervision, personnel, labour, Equipment, materials, machinery, tools, auxiliary equipment and construction site necessities, and other items, whether permanent or temporary, in order to perform and complete the Work in accordance with this Contract.

7.2 The Work set forth in the Scope of Work is described at a high level, it being intended that Contractor shall, unless otherwise provided in this Contract, determine the most efficient manner of providing the Work (including means, methods, techniques, sequences and procedures), unless this Contract contains other specific instructions concerning such matters, while achieving all of the outcomes applicable to the Work. Where the Contract contains specific instructions concerning construction means, methods, techniques, sequences or procedures, then Contractor shall evaluate the Construction Site safety thereof, where applicable, and shall be fully and solely responsible for the Construction Site safety of such means, methods, techniques, sequences or procedures. If Contractor determines that such means, methods, techniques, sequences or procedures may not be safe, then Contractor shall give timely written notice to Owner and shall not proceed with that portion of the Work without further written instructions.

7.3 The specific procedures, processes and associated tasks required to be undertaken by Contractor to perform the Work are not necessarily described in the Scope of Work. As a result, it is the intention of the parties that in addition to the specific requirements set out therein, Contractor will also do what is required to deliver the Work that is generally described in the Scope of Work, even though the specific procedures, processes and tasks to do so are not specifically identified; provided that Contractor shall not be responsible for or otherwise be required to undertake those matters that are expressly specified as Owner's responsibilities in Schedule E. Omission from this Contract of any detail of the Work which is necessary or inferable to perform the intent of this Contract, or which is customarily performed, shall not relieve Contractor from performing such omitted Work and such omitted Work shall not be considered a change in the Work.

7.4 The Contractor is deemed to be independent in all respects. It does not act on behalf of the Owner and must have control over and direct supervision of the Work through its Representatives and that of its Subcontractors.

8. Standard of Work

Contractor hereby agrees to perform the Work and its other obligations under this Contract in accordance with all applicable Canadian and international standards, best industry practices, this Contract, applicable codes and all Applicable Laws. Contractor shall act reasonably and in good faith in the performance of its obligations and the exercise of its rights under this Contract. Contractor covenants and agrees that the Work shall be performed in accordance with the terms of this Contract, in a professional, expeditious and workmanlike manner, and with due care, skill and diligence in accordance with the standard of care exercised by prudent, experienced and qualified contractors performing work similar to the Work in Canada in connection with projects



similar to the Project.

9. Contract Price and Payment Terms

9.1 Owner will pay Contractor the Contract Price subject to and in accordance with the terms and conditions set out in Schedule C. The Contract Price may not be increased for any reason whatsoever, except pursuant to, and as specifically set out in, Change Orders or in this Contract.

9.2 Owner shall be entitled to withhold amounts payable to Contractor hereunder as provided in Schedule C.

9.3 Notwithstanding any other provision in this Contract, including Section 3, and any applicable provisions of the Civil Code of Québec, Contractor acknowledges and agrees that the liability and obligations of Owner under this Contract to pay Contractor for the Work and to reimburse Contractor for any expenses as set forth in Schedule C, shall not under any circumstances exceed the Financial Cap unless Owner delivers to Contractor a Notice to Proceed for the full Scope of Work set out in Schedule A. Owner acknowledges that in the event Contractor does not receive a Notice to Proceed on or before the date on which it reaches the Financial Cap, Contractor shall have the right to suspend the performance of the Work until the Notice to Proceed is issued by Owner. For greater certainty, Contractor acknowledges and agrees that the performance of the Work for a value exceeding the Financial Cap without having received from Owner the Notice to Proceed shall be at Contractor's sole risks, costs and expenses.

10. Owner's Responsibilities

Owner shall perform, or cause to be performed, the Owner's Responsibilities set out in Schedule E herein, and being understood that such are Owner's sole responsibilities related to the performance of the Work by Contractor.

11. Authorizations, Permits and Licenses

Contractor is responsible for obtaining, at its own expense and with Owner participation if necessary, all authorizations from third parties, including licenses, rights, permits, certificates, governmental approvals, code requirements or other, necessary to perform the Work in accordance with this Contract, except for those that are identified as the Owner's Responsibilities in Schedule E, and for ensuring that all terms and conditions relating to such licenses, rights, permits, certificates, governmental approvals, code requirements or other, are observed.

12. Drawings and Specifications

12.1 Owner will furnish to Contractor one electronic copy of the Drawings and Specifications bearing the mention "Issued for construction" as well as any corrections or modifications necessary for the execution of the Work bearing the same mention.

12.2 The Drawings are sufficiently detailed to determine the extent of the Work, but they are not necessarily the definitive Drawings of the Work and the Owner has the right to issue additional or revised Drawings in order to illustrate in greater detail or to clarify the Drawings. Location of piping and similar items, shown or specified but not dimensioned, shall be considered approximate. Location and dimensioning of such un-dimensioned items, shall be as required to suit installation conditions and the intended use of such item in the Project. The Contractor shall



CLIFFS

~~not enter dimensions onto the Drawings. If the Drawings do not show certain dimensions, Contractor shall ask for them in writing from Owner. If Contractor obtains possession of AutoCad versions of Drawings, Contractor shall not attempt to obtain dimensions from these versions of the Drawings. Only stamped and sealed Drawings issued by the applicable engineer designated by Owner can be used for construction.~~

12.3 Unless provided otherwise in the Scope of Work, in the event of a contradiction between the Specifications and the Drawings, the following shall apply:

12.3.1 documents of later date govern over the same documents of earlier date;

12.3.2 Specifications take precedence over Drawings;

12.3.3 figured dimensions on Drawings govern over scaled dimensions on the same Drawing;

12.3.4 Drawings of larger scale govern over those of smaller scale or, if the scale is the same, the most recent Drawings shall govern.

12.4 The Owner may, during the performance of the Work, issue additional instructions concerning the Contract, instructions which, in its opinion, are necessary to adequately complete the Work. Any change resulting from such instructions shall be included in the Work and be part of the Contract. The additional instructions may include Specifications, Drawings, samples, models or written instructions.

12.5 Without limiting the generality of the foregoing, Drawings may be revised for the purpose of, among other things, clarifying information and correcting dimensions. Additional Drawings may also be prepared for the same purpose. These revisions or additional Drawings shall not entitle Contractor or any Subcontractor to any additional compensation unless the revision or addition has been approved by a Change Order.

12.6 If, in the opinion of the Contractor, the revised or additional Drawings or Specifications justify a modification to the Contract Price or have a negative effect on the Scheduled Completion Date, the Contractor shall deliver a Change Order request to Owner for its consideration within three (5) Business Days of delivery of such revised Drawings or Specifications.

12.7 Upon Owner distributing to Contractor any revisions, modifications or additions to Drawings and Specifications as per the communication protocol set out in the Scope of Work, Contractor shall be deemed aware of such revisions, modifications or additions and shall be liable for any Losses Owner may suffer as a result of the use of outdated Drawings and Specifications. Without limiting the foregoing, Contractor will provide a receipt to Owner each time a revised Drawing or additional instructions are transmitted in accordance with the communication protocol set out in the Scope of Work.

12.8 This Section 12 shall not be interpreted as requiring Owner to furnish shop drawings, or details normally shown by shop drawings, reference standard or manufacturers' catalogues or field measurements. Contractor shall deliver to Owner in a timely manner as to cause no delay in the Work, for its review and comments, detailed shop drawings and any additional drawings required to properly carry out the Work. Contractor shall confirm and verify all dimensions at the Site, the information related to manufacturing methods, construction and assembly techniques,



~~and the coordination of the Work of the subcontractors. Contractor shall not proceed with the construction of any Work until its plans for same are acceptable to Owner. The review by Owner of the shop drawings and additional drawings prepared by Contractor to perform the Work shall in no way relieve Contractor from its obligation to perform the Work in compliance with this Contract.~~

12.9 During the performance of the Work, the Contractor shall note, on a set of Drawings issued for construction, the changes to and deviations from the Drawings, authorized by Owner, as compared to the Work, be it to the elevation and the level of the center of the pillars, foundations, excavations, material zones, walls, footings, bases, piles and other important elements, including the conduits, cable runs, sewers, drainage pipes, inspection holes as well as the other systems for public services or water disposal and their accessories, inside and outside buildings, which must be buried or hidden from view. The Contractor shall note with accuracy the locations, elevations and dimensions of the abovementioned elements, indicating their perpendicular distances in metric measures from the indicated visible reference points, including the foundations of the buildings, the lines of columns or others.

12.10 Within ten (10) Days following the issuance of a certificate of Substantial Completion, the Contractor shall deliver to Owner Drawings marked "As Built", in accordance with the requirements of the Scope of Work.

12.11 All Drawings and copies of Drawings stipulated under this Section are to be made at Contractor's expense.

13. Personnel

13.1 Contractor acknowledges that the experience, skill and expertise of the Key Personnel was a material consideration in Owner's decision to enter into this Contract and Contractor agrees that the Key Personnel shall not be transferred, reassigned or replaced by Contractor without the prior consent of Owner (other than changes that are required based on Contractor enforcing its internal human resources or personnel disciplinary policies and procedures). In the event that any of the Key Personnel are unable or unavailable to perform their respective tasks as part of the Work, Owner may treat such failure as a material breach of this Contract. Nothing in this clause shall prohibit Key Personnel from performing other work during those periods they are not required to support the Work. Contractor confirms that all Key Personnel are, and that any individual replacing Key Personnel will be bilingual in French and English, where the Site is located in the Province of Quebec. Owner reserves the right to approve all other personnel assigned by Contractor to perform any Work.

13.2 Contractor shall at all times enforce strict discipline and good order among Contractor's Personnel while at or near the Site and shall not engage in the Work any unfit person or anyone not skilled in the Work assigned. Tradesmen and tradeswomen shall necessarily have the union accreditation required to carry out the applicable Work. They shall provide their valid certificate and/or competency card, issued by the applicable Governmental Authority, failing which they shall not have access to the Site.

13.3 Owner shall have the right at any time, in its sole discretion, to require Contractor to remove and replace any of Contractor's Personnel engaged on or off the Site with another individual acceptable to Owner. Contractor must remove such personnel from the performance of any work in connection with the Work upon receipt from Owner of notice requiring it to do so and must not re-employ that person in connection with the Work without the prior written consent



~~of Owner. In addition, Contractor must at its cost replace such removed personnel with suitably qualified, competent, skilled and approved personnel and Contractor shall not be entitled to any extension of the time for the performance of the Work in connection with any requirement to remove and replace any of Contractor's Personnel.~~

13.4 Contractor shall comply with all Applicable Laws relating to or affecting the employment of labour, including with respect to workers' compensation, labour standards and human rights legislation. Contractor shall be registered with the applicable workers' compensation board or equivalent and shall pay all assessments and make all withholdings and remittances required in connection with Contractor's employees, including all workers' compensation premiums and employment taxes. At the request of Owner, Contractor shall supply evidence of compliance with this Section, including providing certificates of clearance from the workers' compensation board or equivalent.

14. Subcontractors

14.1 In the event that Contractor desires to hire any Subcontractor to perform any of the Work, Contractor shall obtain Owner's prior written approval thereof. The Subcontractors identified in Schedule O are approved by Owner to perform the respective Work identified in that Schedule. The participation of Owner in the selection of Subcontractors shall in no way relieve Contractor from its responsibility for the performance of the Work or from any of its other obligations under this Contract. Contractor shall ensure that all Subcontractors and their Representatives comply at all times with the terms and conditions of this Contract applicable to Contractor. Contractor shall be responsible for the acts, omissions, breaches, defaults and negligence of all Subcontractors and their Representatives arising from, in respect of or relating to the Work. Owner shall not assume any obligation or liability whatsoever towards the Subcontractors and shall not in any way be bound by the terms of any subcontract.

14.2 Every subcontract between Contractor and Subcontractors shall expressly provide that should this Contract be suspended or terminated: (i) the subcontract may be suspended or terminated, as applicable, on terms and procedures consistent with this Contract; (ii) if this Contract is terminated, Owner will have the option to assume such subcontract as between Owner and the Subcontractor; and (iii) Contractor's obligations in connection with any suspension or termination of such Subcontract will be limited to the value of the work performed and materials supplied by the Subcontractor to the time of termination.

15. Equipment and Materials, Replacement and Equivalence

15.1 All Equipment (including all components) shall be new and in a good working condition and working order suitable for Owner's intended purposes, shall comply with all Specifications and other standards set forth in the Contract.

15.2 Any proposal concerning replacement of Equipment specifically referenced in this Contract with equivalent Equipment must be approved by Owner in its sole discretion. When such a proposal is made by Contractor, Contractor must provide evidence supporting that the Equipment is at least equivalent, and, if the proposal is accepted, no adjustment will be made to the Contract Price, unless approved in writing by the Parties. Any replacement of Equipment, made at Owner's request, which has an impact on the Contract Price will be subject to and conditional upon the issuance of a Change Order.

15.3 At Owner's request, Contractor shall indicate the source of the Equipment which it



~~proposes to use for the Work. The Contractor shall, at its own expense, provide the Owner, for approval, with manufacturers' samples meeting Specifications.~~

15.4 Should the Contract allow for a choice among more than one brand, class of items or materials, for any Equipment, the Owner shall be entitled to choose.

15.5 Nothing set forth in this Section 15 shall relieve Contractor, in any way, of its responsibilities regarding quality and guarantees in respect of the Work.

16. Title

Title to all Work will pass to Owner upon the earlier of: (i) delivery of the goods, materials, supplies, equipment or other items to be included in the Work to the Site, (ii) payment for the applicable Work, or (iii) Substantial Completion. Notwithstanding the foregoing, in the event of earlier termination of this Contract, title to all Equipment on the Site not yet installed as part of the Work shall (i) where such Equipment was ordered and delivered to the Site in accordance with and within the time limits specified in the Work Execution Plan, be transferred to Owner following consideration or payment as expressly provided in Section 41 or 42, as the case may be, or (ii) where such Equipment was not ordered and/or not delivered in accordance with and/or within the time limits specified in the Work Execution Plan, not be transferred to Owner, unless Owner elects to take title pursuant to a specific written notice to that effect sent to Contractor at Owner's sole discretion, being understood that where such a notice is sent to Contractor the transfer of title shall be without any consideration or payment except as expressly provided in Section 41 or 42, as the case may be. Contractor represents and warrants to Owner that at the time of delivery to Owner it will have good and marketable title to all Equipment included in the Work, free and clear of any liens, charges, hypothecs, security interests or other encumbrances whatsoever, with the right to transfer title thereto to Owner, subject only to applicable legal hypothecs or any other equivalent legislation where the Site is located. The Equipment will not be, at Substantial Completion or upon termination of this Contract, subject to any restriction with respect to transferability thereof and there will not be any contract, option or any other right binding upon or which at any time in the future may become binding upon Contractor or Owner to sell, transfer, assign, pledge, charge, mortgage or in any other way dispose of or encumber the Equipment other than pursuant to this Contract.

17. Site Access and Use

17.1 Owner shall provide Contractor with reasonable access to the Site during normal working hours for the performance of the Work. Contractor and Contractor's Personnel shall comply at all times with Owner's policies and requirements regarding access to the Site. Contractor shall take all reasonable steps necessary to minimize interference with the other activities on or adjacent to the Site, including the activities of Owner and Other Contractors, if any. Owner shall have the right to suspend Contractor's access to the Site for the period where Contractor does not comply with the provisions of this Section 17.1 and Contractor shall not be entitled to any additional costs or extension of the time for the performance of the Work in connection with any suspension of its access to the Site if it fails to comply with the provisions of this Section 17.1.

17.2 Contractor shall confine the Equipment, its tools, machinery, apparatus, materials storage and the operations of Contractor's Personnel on the Site to limits indicated by Applicable Laws and directions of Owner, and shall not unreasonably encumber the Site. Contractor shall provide such temporary buildings, fixed or mobile, as needed for the execution of the Work. The location of all such buildings shall be subject to the approval of Owner. At the completion of the Work,



~~Owner shall have the right to purchase any temporary buildings from Contractor at an agreed price or may direct that they be removed from the Site and the Site brought back to pre-Work condition.~~

17.3 Contractor shall, at its sole cost and expense and at all times, keep the Site free from accumulation of waste materials or rubbish caused by Contractor's Personnel or its operations during the Work. Upon completion of the Work, and as a condition precedent to final payment, Contractor shall remove from and about the Site any and all waste materials and rubbish produced while performing the Work and all Contractor's tools, equipment, temporary buildings and facilities, and surplus materials.

17.4 If at the time the Contractor has almost completed the Work, including the removal of temporary buildings and facilities as per Section 17.3, weather conditions at the Site are such that, in the opinion of Owner, it seems unlikely that Contractor may finish cleaning the Site in an efficient manner or that it becomes impossible for Owner to carry out the necessary inspection of the Site, then the Owner may withhold, from the amounts due to Contractor, a provision for cleaning costs until Contractor performs such works immediately upon the weather conditions allowing.

18. Inspection of Work

18.1 Owner shall at all times have, and Contractor shall provide, access to the Work throughout the performance of the Work. Full opportunity shall be given to Owner to make inspections as it may desire at the Construction Site of the Work and/or in the case of materials manufactured by or for Contractor at the location of manufacturing. The determination by Owner, acting reasonably, that any Equipment or Work are not of the proper quality or in compliance with this Contract shall be final, conclusive and binding upon Contractor. Contractor shall, at its sole cost and expense, promptly remove any non-compliant Equipment or Work and replace it with Equipment and/or Work of the proper quality or correct such defects in such other manner as Owner may approve. Any failure on the part of Owner to inspect any Equipment or Work at any time or to reject same shall not be deemed to be an acceptance of any defective Equipment or Work and shall not prevent subsequent inspection and/or rejection thereof. Any review or approval by Owner of Work performed by Contractor shall not in any way relieve Contractor of its obligations under this Contract.

19. Owner's Right to Correct Non Performance

In the event Contractor neglects to perform any portion of the Work, Owner may advise Contractor of such non-performance and request Contractor to correct it immediately or, where such non-performance cannot be corrected with a single intervention, commence corrective procedures, with both parties acting in good faith. If Contractor does not comply with this order within five (5) Business Days of receipt of such notice, Owner may perform, or engage Other Contractors to perform, the Work not being performed by Contractor at the cost and expense of Contractor.

20. Schedule and Work Execution Plan

20.1 Contractor shall commence the Work on the Start Date and shall diligently and continuously prosecute the Work to ensure the Work is completed in accordance with the Schedule of Work and the Work Execution Plan. The acceptance of the Work Execution Plan by Owner does not entail for Owner any obligation or responsibility towards Contractor, does not



~~lessen the latter's obligations and responsibilities and does not in any way modify the terms and conditions of this Contract.~~

20.2 Contractor guarantees that Substantial Completion will be achieved at the latest on the Scheduled Completion Date. Contractor shall furnish sufficient labour and management forces, plant, and equipment and shall work such hours (including night shift, overtime, weekend and holiday work, without additional cost to Owner) as may be required to achieve Substantial Completion by the Scheduled Completion Date.

20.3 In the event that at any time there is a material deviation between the progress of the Work and the Work Execution Plan, or Contractor reasonably expects that such material deviation may occur, Contractor shall immediately inform Owner of the nature and cause(s) of such deviation and shall implement recovery plans to meet Owner's requirements. Notwithstanding the foregoing, Contractor shall not be relieved of its liability as a result of not meeting the Scheduled Completion Date.

20.4 If at any time during the performance of the Work by Contractor it appears to Owner that (i) any part of the Contractor's facilities, its equipment or any method for carrying out the Work seems dangerous, inefficient or inadequate, or (ii) the Contractor does not carry out the Work with enough diligence to satisfy Owner, or (iii) the Work will not be completed on time and that the delayed completion is not excusable on the part of Contractor, then without prejudice to any other rights or remedies which Owner may have under this Contract, Owner may order the Contractor to increase or improve the Contractor's facilities and equipment, improve its working methods or require Contractor to expedite the completion of the Work, as applicable, at the sole cost and expense of Contractor in order to meet the Scheduled Completion Date and ensure the workers' health and safety. The Contractor shall promptly comply with such instructions.

Neither the acquiescence of the Contractor to such instructions, nor the failure by Owner to issue such instructions, shall relieve the Contractor from any of its obligations under this Contract.

20.5 If Contractor is delayed at any time in the progress of the Work by any breach of this Contract by Owner or Owner's Representatives, by any negligence or material interference of any Other Contractor which Contractor could not have anticipated or foreseen, by force majeure in accordance with Section 46 or by any suspension of Work authorized in writing by Owner, then the Scheduled Completion Date shall, only on written request from Contractor delivered within one week after the beginning of such delay, be extended for such time as Owner may determine acting reasonably. Subject to Section 25, any granted extension of time shall not be the basis for any claims for damages or additional compensation by Contractor.

21. Work Acceleration for Convenience

Owner shall have the right at any time for its convenience to require that Contractor perform or direct any Subcontractor to perform overtime work in the provision of the Work hereunder in order to accelerate the Work (which overtime shall be chargeable by Contractor in accordance with Schedule C, subject to Section 20.4 and 20.5) and this shall not be deemed to be a change in the Work. Any overtime that Contractor or any Subcontractor desires to perform, however, shall be subject to the prior written approval of Owner.

22. Health, Safety and Environment

22.1 Contractor shall comply with (i) Owner's safety, health, and environmental policies and



~~rules attached in Schedule Q or otherwise provided to Contractor by Owner in writing from time to time, and (ii) all Applicable Laws relating to occupational health and safety and the environment. Unless Contractor is delegated primary responsibility for occupational health and safety at the Site in Schedule A, Contractor shall be responsible for coordinating Contractor's Personnel with any person appointed as the principal occupational health and safety contractor at the Site.~~

22.2 At least ten (10) days prior to the Start Date, Contractor shall submit to Owner for review and approval (i) its health and safety plan for the Works and (ii) its environmental plan, both of which shall be in compliance with the applicable Owner's policy which is attached hereto as part of Schedule Q. Contractor and its Subcontractors and their respective personnel may not commence the Works unless and until the Contractor's health and safety plan and environmental plan, including any amendments requested to be made by Owner, have been approved by Owner. Owner may at any time direct Contractor to amend the approved operations protocol to adequately reflect any amendments to Owner's policies.

22.3 Contractor shall designate a competent Representative who shall examine the Construction Site at least once per shift for conditions which may adversely affect safety or health. Contractor shall promptly initiate appropriate actions to correct such conditions. A record that such examinations were conducted shall be kept by Contractor for a period of four (4) years and shall be made available for review by Owner and any applicable Governmental Authority. Conditions that constitute an imminent danger, which are noted by the person conducting the examination, shall be brought to the immediate attention of Contractor who shall withdraw all Contractors' Personnel from the affected area until the danger is abated. The record of examination shall contain the date, shift, Representative's name and the specific areas of the Construction Site examined.

23. Reporting Requirements

23.1 In order to keep Owner advised of the progress of the Work, Contractor shall comply with the reporting requirements set out in Schedule I, as such requirements may be amended from time to time by Owner, acting reasonably.

23.2 Subject to section 23.1, in the event Schedule I is not applicable or is left blank, Contractor shall submit both on a weekly and monthly basis, at the date specified by Owner, a progress report which shall include the updated Work Execution Plan showing the actual work status for the performance of the Work and the progress of the Work in relation with the Schedule of Work. The report shall also state the measures Contractor intends to take to correct any potential or eventual delays.

24. Quality Plan

The Contractor shall comply with the quality plan set out in Schedule H.

25. Change Orders

25.1 Owner reserves the right to require additional Work or make changes, increases or decreases of any nature to the Work initially specified in the Contract, and Contractor undertakes to perform, in accordance with the terms of the Contract, this additional or modified Work upon receipt of a written order from Owner. This written order may be in the form of a Change Order, a Change Directive or a Field Work Order.



CLIFFS

~~25.2 Contractor shall not make changes to the Contract on its own, perform additional Work or make changes to the Work planned, without a Change Order, a Change Directive or a Field Work Order approved by Owner.~~

25.3 Contractor shall not be entitled to any compensation for additional work performed except pursuant to a Change Order, a Change Directive or a Field Work Order. The Contract Price will be revised only as specifically provided in a Change Order. Change Orders, Change Directives and Field Work Orders shall form an integral part of this Contract.

25.4 Where a change in the Work is contemplated by a Change Order, the increase or decrease in the Contract Price triggered by this change, if justified, at Owner's discretion acting reasonably, shall be determined in one or more of the following ways at Owner's discretion: (i) unit prices if included in Schedule C; (ii) estimate and acceptance of a lump sum; (iii) actual net cost plus percentage, as set forth in the Change Order; or (iv) cost plus a fixed fee, as set forth in the Change Order.

25.5 At the request of Owner and as soon as possible (and in any event not exceeding 5 Business Days), including upon receipt of a Project Change Notice, Contractor shall present, with respect to the additional Work or changes contemplated, a broken-down estimate indicating clearly the increases or decreases in costs triggered by the changes, based on the method(s) chosen by Owner pursuant to Section 25.4. Contractor shall use commercially reasonable efforts to propose competitive pricing for the performance of any changes and, in that regard, shall propose a price that is consistent with the price it would have proposed had such changes been included in the original Work. Upon receipt of this estimate, Owner will assess its adequacy as well as the method for calculating the amounts, if any, and will inform Contractor in writing of Owner's decision. In the event of a decrease in the Contract Price, Contractor shall not be entitled to any compensation for loss for anticipated profit.

25.6 If any circumstance having occurred during the Work justifies, in the opinion of Contractor, a modification of the Contract Price, Contractor shall send a duly completed Change Order Request to Owner within five (5) Business Days of the date on which the circumstance occurred, failing which (i) Owner shall be entitled to reject the request, (ii) Contractor shall not be entitled to claim any compensation, and (iii) such failure shall be deemed a waiver of any right Contractor could have resulting from or in connection with the occurrence of any such circumstance. Upon receipt of such a request by Owner, Owner shall assess its adequacy as well as the method for calculating the compensation, if Owner believes that compensation is justified, in accordance with Section 25.4, and shall inform Contractor in writing of Owner's decision. The issuance of a Change Order Request by Contractor shall in no event oblige Owner to issue a Change Order.

25.7 If Contractor challenges Owner's decision, that is whether any circumstance having occurred during the Work justifies an increase or a decrease in the Contract Price, Contractor shall nonetheless perform the Work if it is required to do so by Owner, and this performance will not prejudice Contractor's right of recourse, provided that it informs Owner in writing, prior to commencing the Work, that it will be performing the Work without prejudice.

25.8 Any and all changes to the Contract pursuant to this Section 25 or otherwise shall be implemented following the Change Order procedure set out in Schedule K attached hereto, as such procedure may be revised from time to time by Owner.



26. Use of Completed Portion

26.1 Owner shall have the right, at any time, but not the obligation, to take possession of and use any completed or partially completed portions of the Work. However, the taking possession of and/or use of such Work by Owner shall not be deemed as reception or acceptance of any part of the Work which is not in compliance with the Contract nor reduces in any way whatsoever the guarantees provided under this Contract or by Applicable Laws. If Owner avails itself of this right, it shall assume responsibility of any such completed or partially completed portions of the Work and carry the necessary insurance related to it as and from the date of taking of possession and use by Owner. Additionally, the Parties acknowledge that any warranty period set out in this Contract or at law with respect to any such completed or partially completed portions of the Work shall begin to run as and from such date.

27. Mechanical Completion

27.1 When Contractor is of the opinion that Mechanical Completion has been achieved, it shall submit a written application to Owner. Within 14 days after receipt of Contractor's request, Owner shall conduct a review of the Work. If Owner is of the opinion that Contractor has not achieved Mechanical Completion, Owner shall advise Contractor in writing, stating the reasons for its opinion, and the Work to be completed or corrected. If Owner is of the opinion that Contractor has achieved Mechanical Completion, Owner shall issue a Certificate of Mechanical Completion.

27.2 The achievement of Mechanical Completion under this Contract shall not be construed to be an acceptance of defective Work whether or not identified on any deficiency list or to be an admission of Contractor's satisfactory performance of the Work, nor relieve Contractor of any of its obligations under this Contract.

28. Substantial Completion

28.1 When Contractor is of the opinion that Substantial Completion has been achieved, it shall submit a written application to Owner. Within 14 days after receipt of Contractor's request, Owner shall conduct a review of the Work. If Owner is of the opinion that Contractor has not achieved Substantial Completion, Owner shall advise Contractor in writing, stating the reasons for its opinion, and the Work to be completed or corrected. If Owner is of the opinion that Contractor has achieved Substantial Completion, Owner shall issue a Certificate of Substantial Completion listing any observed defects, deficiencies and uncompleted Work remaining, and further stating its estimate of the cost of correction or completion thereof.

28.2 Upon issuance of the Certificate of Substantial Completion by Owner, Contractor may invoice Owner for the balance of the Contract Price less an amount equal to twice Owner's estimate of the cost of correction or completing any observed defects, deficiencies and uncompleted Work. If Contractor fails to correct any defects, deficiencies or uncompleted Work set out in any deficiency list to the satisfaction of Owner within 15 days after Substantial Completion, Owner may correct the defects, deficiencies or uncompleted Work, the cost of which shall be for Contractor's account. Any amount held back for defects, deficiencies and uncompleted Work not used by Owner shall be paid to Contractor at Final Completion.

28.3 The achievement of Substantial Completion under this Contract shall not be construed to be an acceptance of defective Work whether or not identified on any deficiency list or to be an admission of Contractor's satisfactory performance of the Work, nor relieve Contractor of any of



~~its obligations under this Contract.~~

29. Final Completion

29.1 When Contractor is of the opinion that Final Completion has been achieved it shall submit a written application to Owner. Within 14 days after receipt of Contractor's request, Owner shall conduct a review of the Work. If Owner is of the opinion that Contractor has not achieved Final Completion, Owner shall advise Contractor in writing, stating the reasons for its opinion and the Work to be completed or corrected. If Owner is of the opinion that Contractor has achieved Final Completion, Owner shall issue a Certificate of Final Completion.

29.2 Upon issuance of the Certificate of Final Completion by Owner, Contractor may invoice Owner for the balance of the Contract Price and Owner shall pay to Contractor the full balance of the Contract Price less any such amounts as Owner may otherwise be entitled to deduct and retain according to the provisions of this Contract.

29.3 The issuance of a Certificate of Final Completion by Owner and the acceptance by Contractor of the amount or amounts certified for payment thereunder shall constitute a waiver and release by Contractor in favour of Owner of all claims by Contractor under or related in any way to the Contract Price payable for the Work. The achievement of Final Completion and final payment under this Contract shall not be construed to be an acceptance of defective Work or to be an admission of Contractor's satisfactory performance of the Work, nor relieve Contractor of any of its obligations under this Contract.

30. Warranties

30.1 Without limiting the other obligations of Contractor under this Contract, Contractor warrants that the Work will comply with the terms and conditions of this Contract, that the Work will be free from any errors, omissions and other defects or deficiencies (including latent defects) in materials or workmanship and that the Work will be fit for its intended purpose, as described in or reasonably inferred from this Contract. Receipt and acceptance of Work under this Contract by Owner shall in no way limit Owner's ability to exercise its rights under this Section 30.

30.2 If the Work or any part thereof is found to be defective (excluding misuse and normal wear and tear) within 12 months following the achievement of Substantial Completion or, if later and notwithstanding Section 3 of this Contract, before the expiry of the warranty period set out in the other provisions of this Contract or by law, then, in addition to the other rights, remedies and recourses Owner may have under this Contract or at law, Contractor shall, following receipt of a notice of claim from Owner, consult with Owner to determine the best way to remedy the errors, omissions and other defects and deficiencies, in order to limit to the maximum extent possible any negative consequences on Owner, and then shall take all appropriate actions to cure all such errors, omissions and other defects and deficiencies and bring the Work (including the Equipment) into conformity with all requirements of this Contract, including, at Contractor's expense, (a) repairing or re-performing such Work or part thereof; (b) returning and replacing the non-conforming Equipment with Equipment that conforms to the requirements of this Contract, plus, in any case, taking such other actions as may be required.

30.3 Within five (5) days of receiving a notice of claim pursuant to Section 30.2, Contractor shall submit a remedial plan to Owner for approval. Contractor and Owner shall act in good faith in agreeing upon the terms of such remedial plan. If no such agreement is reached within 30 days of the receipt by Contractor of the notice of claim (subject to Owner's right to act immediately in



the event of an emergency or to mitigate its damages), Owner may itself undertake or employ a third party to undertake necessary remedial works at the risk and expense of Contractor, including by withholding from and setting off against payments due hereunder, all costs and expenses incurred by Owner in doing so.

30.4 The Work re-performed or remedied in accordance with this Section 30 shall be covered by a warranty which shall apply under the same conditions as for the original Work.

30.5 Contractor will make available to Owner (by assignment or otherwise) all warranties provided by Subcontractors with respect to any Work performed by such Subcontractors. Unless otherwise expressly agreed to by Owner, warranties given by any such Subcontractors will not diminish or affect the warranties given by Contractor in this Contract. If Contractor is unable to obtain for Owner the full benefit of a third party warranty, Owner will nevertheless have the right to enforce the warranty and in case of a warranty that has not been assigned to Owner, Owner will have the right to subrogate to all Contractor's rights with respect thereto. Contractor will not take any action that will void or impair any third party warranty unless authorized by Owner.

30.6 For greater clarity, the Parties consent and agree that nothing contained herein shall limit in any way representations and warranties imposed upon Contractor under Applicable Laws.

31. Insurance

31.1 Without limiting Contractor's undertakings to indemnify, defend and hold harmless Owner as provided herein, Contractor shall maintain, the minimum insurance coverage in the stated minimum amounts set out in Schedule L attached hereto, at all times until Final Completion (or such later time as provided in that Schedule) (the "Insurance").

31.2 Any and all Subcontractors shall maintain the same types of Insurance set out in Section 31.1 at all times, with limits appropriate for the scope of the Work being performed by such Subcontractors. Such Insurance shall not act to limit Contractor's liability under this Contract.

31.3 Contractor shall provide certificates of Insurance to Owner prior to commencing the Work. If policies for which certificates have previously been furnished to Owner expire during the course of this Contract, certificates evidencing the renewals of such policies shall immediately be provided to Owner. Contractor shall provide to Owner no less than 30 days prior notice of termination of any Insurance coverage.

31.4 At all times, Owner shall have the right, but not the obligation, to approve the Insurance and the coverage under the Insurance. Such approval shall be based on standard coverage available within the industry, except as may be otherwise required by this Contract. Such approval shall not be unreasonably withheld.

31.5 Contractor agrees to assist and cooperate as may be reasonably requested by Owner in connection with the adjustment of all claims arising out of the Works and to cooperate with any insurance carrier in all claims and demands arising out of such operations which the insurance carrier is called upon to adjust.

31.6 If Contractor fails to procure or maintain any Insurance required under this Contract, Owner may, but is not required to, do anything necessary to effect and maintain such Insurance at the expense of Contractor.



32. Assumption of Risks of Loss and Damage

Notwithstanding any other provision of this Contract, Contractor shall bear all risks of loss or damage to the Work (including all Equipment) until Substantial Completion, at which time risk of loss and damage in respect thereof shall pass to Owner.

33. Legal Hypothecs

33.1 Subject to Owner being in default of paying undisputed amounts owed and payable to Contractor under this Contract, Contractor shall keep Owner's property free of legal hypothecs arising through Contractor and its Subcontractors for any reason (including from any failure of Contractor or any of its subcontractors to pay its accounts when due). With a view to protect the property of the Owner against legal hypothecs, Contractor shall pay, as soon as they are due, all costs of materials, equipment, labour and taxes, rights, dues and other costs related to the Work. Contractor shall also pay immediately when due its Subcontractors and require from its Subcontractors that they do the same as regards their own subcontractors. If a Subcontractor does not make such payments as soon as they are due, Contractor shall immediately do so on behalf of such Subcontractor.

33.2 In the event any such legal hypothec is filed, Contractor, on notice from Owner, shall procure promptly a release thereof. If Contractor fails or refuses to procure such a release within 10 days after notice from Owner, then Owner may pay such amounts or take such other actions (including posting security or making payment into court) as may be necessary to procure such release and shall be entitled to recover from Contractor, including by withholding from and setting off against amounts due hereunder, all reasonable costs of doing so, regardless of whether or not Contractor disputes the legal hypothec, but subject to the right of Contractor to dispute the validity of these claims if the Owner feels that the dispute does not cause it any harm or inconvenience, by first providing the Owner with a bond in an amount satisfactory to Owner issued by a guaranty company duly empowered and approved by Owner, to indemnify the Owner against any claim, Losses and damages it could suffer as a result of such legal hypothec.

34. Security

Contractor shall comply with the security provisions set out in Schedule M.

35. Taxes and Fees

The consideration set out in Schedule C includes all Taxes and all fees, royalties, commissions and other accessory disbursements, if any, for the Work under this Contract, and Contractor shall be responsible for any such Taxes, fees, royalties, commissions and other accessory disbursements, other than the federal and provincial sales taxes applicable in the province in which the Site is located and that are clearly indicated on any invoice submitted by Contractor to Owner. If Owner is required to pay any Taxes, fees, royalties, commissions and other accessory disbursements for which Contractor is responsible hereunder, Owner shall be entitled to deduct such amounts from any amount payable to Contractor under this Contract. Contractor shall, at Owner's request, cooperate with Owner and the appropriate Tax authorities in obtaining any Tax refunds for the account of Owner.

36. Records and Audit

Contractor shall ensure that Contractor and all Subcontractors maintain a true, correct and



~~complete set of records, including books and accounts in accordance with generally-accepted accounting principles consistently applied and Applicable Laws, pertaining to the performance of its obligations hereunder. Owner shall obtain, in order to ensure Contractor's compliance with its obligations under this Contract, upon reasonable request, any and all relevant records of Contractor relating strictly to Work performed hereunder; provided, however, Contractor shall have the right to exclude any trade secrets from this request. Contractor shall preserve such accounts, records and documents for review by Owner, without additional compensation therefor, for a period of three (3) years after Final Completion or earlier termination of this Contract. Contractor shall ensure that Owner has a comparable right to audit and have access to records of all Subcontractors. [If as a result of any review or audit Owner discovers that it overpaid Contractor by more than 1%, then all costs incurred by Owner in connection with such review and audit shall be paid by Contractor]. Contractor shall also promptly reimburse Owner for the amount of any overpayment made and discovered by Owner from time to time.~~

37. Drug and Alcohol Policy

Contractor and all Subcontractors performing Work at the Site shall have a written Drug and Alcohol Policy acceptable to Owner, acting reasonably, and shall follow such Drug and Alcohol Policy. Contractor shall provide a copy of each such a policy to Owner upon request. Such policy must prohibit the distribution, use, possession, sale, solicitation for or being under the influence of drugs or alcohol by its employees on a work site. Any individual found to be in breach of the applicable Drug and Alcohol Policy shall be immediately removed from the Site. Contractor acknowledges that Owner may require pre-access drug and alcohol testing of Contractor's and Subcontractors' employees performing Work at safety sensitive locations on Owner premises or as otherwise permitted by law.

38. Intellectual Property

38.1 Contractor shall obtain the written consent of Owner prior to incorporating in the Work any invention, method, arrangement, article, process or appliance which shall involve payment of royalties or license fees and, without reimbursement by Owner, shall pay all royalties and license fees for the use of any patented invention, method, arrangement, article, process or appliance used in connection with the performance of this Contract.

38.2 Contractor shall defend and indemnify Owner and its Affiliates and their respective Representatives and hold each of them harmless against all Losses of any nature whatsoever suffered by any or all of them arising out of or resulting in any manner whatsoever from any claim, demand, suit or proceeding brought against Owner that is based on an allegation that the Work (including all Equipment) or any part thereof constitutes an infringement of any Intellectual Property right, including any royalties due for the continuing use of the Work. Owner shall notify Contractor of such suit or proceeding and provide Contractor with the relevant information and assistance (at Contractor's expense) for the defence of such suit or proceeding. If the Work (including all Equipment) or part thereof is held in such suit or proceeding to constitute infringement or misappropriation, Contractor shall at its own expense and at its option, either procure for Owner the right to continue using the Work, or if the form, fit, function or performance thereof will not be materially adversely affected, replace the same with a non-infringing equivalent, or modify it so it become non-infringing or remove the Work and reimburse Owner for any compensation and other moneys already paid to Contractor and pay to Owner any costs or other expenses that may have been paid or incurred by Owner in connection with the removed Work.



~~38.3 Contractor agrees that all Intellectual Property (present or future) created, discovered or~~
coming into existence specifically as a result of, for the purpose of, or in connection with the provision of the Work or this Contract ("Contract IP") will be vested in Owner and will be Owner's property as and when created (subject only to payment for the applicable Work by Owner in accordance with this Contract) and Contractor hereby assigns and shall ensure that Contractor's Personnel assign all their respective right, title and interest in and to the Contract IP (whether created before, on or after the Start Date) to Owner. On Owner's request, Contractor shall execute any formal assignment or other document required to give effect to this Section.

38.4 Contractor hereby grants to Owner a non-exclusive, transferable, royalty free, irrevocable and perpetual licence to use all Intellectual Property of Contractor which is in existence at the date of this Contract or which comes into existence after the date of this Contract which forms part of, is incorporated in or is necessary for the use of the Work (other than Contract IP) for the purposes of or in connection with the use, maintenance and improvement of the Work.

39. Confidential Information

39.1 As used in this Contract, the term "Confidential Information" means any and all material and information, whether or not reduced to writing, related to the Project or the Work or to the business of any Party or any of its Affiliates which (i) is disclosed by one Party or any of its Affiliates or any of their Representatives (collectively the "Disclosing Party") to the other Party or any of its Affiliates or any of their Representatives (collectively the "Recipient") or observed by Recipient on Disclosing Party's premises, and (ii) is treated as confidential by Disclosing Party, or would otherwise reasonably be understood to be confidential under the circumstances. Confidential Information includes plans, formulas, machinery, designs, layouts, equipment, processes, manufacturing methods, ideas, data (technical and non-technical), patterns, compilations (including compilations of customer information), programs (including models), devices, methods (including design methods), techniques, drawings, processes, financial information (including sales forecasts), lists of past, actual or potential customers and suppliers (including identifying information about those customers and suppliers), operational information, planning or strategy information, research and development information, information about existing and future products, and information about personal matters of Disclosing Party. Confidential Information also includes information disclosed to Disclosing Party by a third party that Disclosing Party is legally obligated to maintain in confidence. Confidential Information disclosed in tangible or electronic form may be identified by Disclosing Party as confidential with conspicuous markings, or otherwise identified with a legend as being confidential, but in no event shall the absence of such a mark or legend preclude disclosed information which would be considered confidential by someone exercising reasonable business judgment under the circumstances from being treated as Confidential Information by Recipient.

39.2 For the purposes of this Contract, the term "Confidential Information" does not include information which is: (i) in the public domain when it is received by or becomes known to Recipient or which subsequently enters the public domain through no fault of Recipient; (ii) already known to Recipient at the time of its disclosure to Recipient by Disclosing Party and is not known by Recipient to be the subject of an obligation of confidence of any kind; (iii) independently developed by Recipient without any use of or reference to the Confidential Information of Disclosing Party and which such independent development can be established by evidence that would be acceptable to a court of competent jurisdiction; (iv) received by Recipient in good faith without an obligation of confidence of any kind from a third party who Recipient had no reason to believe was not lawfully in possession of such information free of any obligation of confidence of any kind; or (v) released in writing by Disclosing Party from confidential status.



~~Any information contained in the Work (including in any Drawings submitted by Contractor)~~ shall not be considered "Confidential Information" of Contractor.

39.3 Each of the Parties (i) must at all times keep and hold all Confidential Information in strict confidence and must not use the Confidential Information except in connection with the performance of its obligations or exercise of its rights under this Contract, in connection with the Project or the use of the Work or as otherwise specifically authorized in writing by Disclosing Party; and (ii) must use the same care and discretion as it employs with its own confidential and proprietary information (but in no event less than reasonable care and discretion) to maintain in confidence, and prevent disclosures of, the Confidential Information. Under no circumstances, except as expressly set forth below, shall Recipient reproduce, distribute or otherwise provide, directly or indirectly, any Confidential Information to any Person without the consent of Disclosing Party; provided that Owner may disclose any Confidential Information, on a confidential basis, for legitimate business purposes relating to the Project. Recipient shall not reverse engineer, disassemble or decompile any prototypes, software or other tangible objects which embody Disclosing Party's Confidential Information.

39.4 Notwithstanding the foregoing, each Party may disclose Confidential Information: (i) on a "need-to-know" basis to the Representatives of Recipient who are directly involved in the performance of the Work, and who have a specific need to know such information, and who are obligated to hold the information in confidence and otherwise to comply with this Section 39; and (ii) to the extent required by a court of competent jurisdiction or other Governmental Authority or otherwise as required under Applicable Laws provided that, in the event such disclosure may be required, demanded or ordered, Recipient provides prompt notice to Disclosing Party of such requirement, demand or order and provide the Disclosing Party with the opportunity to seek a protective order or other legal protection before making such disclosure, and provide reasonable cooperation, at the Disclosing Party's expense, to obtain such protection. Recipient will advise each Representative who is given access to the Confidential Information of its confidential nature and the existence and importance to comply with this Section 39 in that respect. Moreover, Recipient shall be liable for any breach of this Section 39 by any of its Representatives.

39.5 Each Party understands and acknowledges that Disclosing Party's Confidential Information has been developed or obtained by Disclosing Party by the investment of significant time, effort and expense, and that such Confidential Information provides Disclosing Party with a significant competitive advantage in its business.

39.6 The obligations of confidentiality set forth herein shall continue at all times after the termination of this Contract.

39.7 Each Party acknowledges that its failure to comply with the provisions of this Section 39 will cause irreparable harm to the other Party which cannot be adequately compensated for in damages, and accordingly acknowledges that the other Party will be entitled to obtain, in addition to any other remedies available to it, interlocutory and permanent injunctive relief to restrain any anticipated, present or continuing breach of this Section 39.

39.8 At any time, upon request of Disclosing Party, Recipient must provide to Disclosing Party all Confidential Information in Recipient's possession, custody or control; provided that Contractor shall not request the return of any Confidential Information that Owner requires to use and operate the Work. Recipient agrees to return all Confidential Information together with any copies (including complete or partial copies incorporated into other materials) that may have been made, promptly upon the request of Disclosing Party or, if not requested earlier, promptly after



~~the Work has been performed and, upon request of Disclosing Party, provide a certificate of destruction, except that Recipient may retain one copy of a document or other media for legal archival purposes, subject to protection and non-disclosure in accordance with this Section 39.~~

39.9 The Contractor agrees that, notwithstanding any other provision of this Section 39, full disclosure of the existence and terms of this Contract, including the Contract Price, may be made by Owner at any time and for any reason to whomever Owner determines has a legitimate need to know such terms, including any Governmental Authority.

40. Designated Representatives

40.1 Owner reserves the right to appoint at any time, at its sole discretion, which appointment shall be made in writing, one or more representatives ("Owner's Designated Representative") that shall perform, among other things, all or part of the supervision and direction of the Work to ensure that the Work is performed in accordance with this Contract. Any supervision or direction by Owner's Designated Representative of Work performed by Contractor shall not in any way relieve Contractor of its obligations under this Contract. Owner reserves the right to change the appointment of Owner's Designated Representative from time to time.

40.2 Owner's Designated Representative is hereby given authority, on behalf of Owner, to give approval (which shall be in writing), and to take action to the extent necessary for the orderly and expeditious performance of the Work within the scope of his mandate, but shall not have authority to amend or modify this Contract, except that Owner's Designated Representative shall have authority to order minor changes in the Work within the scope of his mandate not involving an adjustment to the Contract Price or an extension of the Scheduled Completion Date and not inconsistent with the intent of this Contract. Such changes shall be implemented by written order, and shall be binding on Owner and Contractor. Contractor shall carry out such written orders promptly.

40.3 In addition to Owner's Designated Representative's duties and authority specified in this Section, elsewhere in this Contract or in a written notice sent by Owner to Contractor to that effect, Owner's Designated Representative shall have authority to suspend the Work whenever Owner's Designated Representative deems such action necessary to secure the proper performance of the Work.

40.4 Owner's Designated Representative shall have the right, by giving written notice to Contractor from time to time, to delegate Owner's Designated Representative's responsibilities to one or more of its Representatives in connection with specific portions of the Work.

40.5 Contractor shall designate a specific competent Representative ("Contractor's Designated Representative") at all times who shall have authority to act, in all respects with regard to this Contract or Contractor's activities related to this Contract. The Contractor's Designated Representative shall supervise the performance of the Work and shall be considered as key personnel whether or not listed in Schedule J attached hereto. Contractor's Designated Representative shall represent Contractor and all directions given to the Contractor's Designated Representative shall be as binding as if given to Contractor. Directions deemed by Owner to be of such importance as to require a written record shall be confirmed to Contractor in writing. Other directions may be confirmed on Contractor's written request. Notice to Contractor's Designated Representative shall be notice to Contractor.



41. Default

41.1 If either Party (the “Defaulting Party”) (i) is in breach of a material provision of this Contract (including a representation or warranty), (ii) is not fulfilling a material obligation set forth in this Contract, (iii) contravenes any Applicable Laws which results in or is likely to result in a material adverse consequence to the Project, the Work or the other Party (the “Non-Defaulting Party”), or (iv) declares bankruptcy, makes a proposal, or becomes insolvent, then such Party shall be deemed to be in default.

In addition, Contractor shall be deemed to be in default if:

41.1.1 subject to any delays expressly permitted hereunder or resulting from a breach by Owner of its obligations under this Contract, it fails to achieve Substantial Completion on or before the date that is 4 weeks following the Scheduled Completion Date;

41.1.2 it fails to pay an amount when due to Owner pursuant to this Contract;

41.1.3 it does not permit Owner proper access so as to be able to confirm compliance with the terms of this Contract; or

41.1.4 it abandons the performance of any material portion of the Work.

41.2 Upon default pursuant to Section 41.1, the Non-Defaulting Party may advise the Defaulting Party of any of these violations and request the Defaulting Party, if the violations can be cured, to correct them immediately. If (i) the Defaulting Party does not comply with this order within ten (10) Business Days of receiving this notice; or (ii) the default cannot be cured, the Non-Defaulting Party may terminate this Contract, in whole or in part, without further notice or delay.

41.3 Upon such termination becoming effective:

41.3.1 this Contract shall continue in force in respect of any part of the Work already completed and in respect of any part of the Work which Owner elects is not subject to the notice of termination;

41.3.2 unless a notice of termination otherwise directs, Contractor shall immediately discontinue its Work in respect of any part of the Work which is subject to such termination, and shall, thereafter, perform only that Work which are necessary to preserve and protect the Work already performed;

41.3.3 Owner may complete the Work which is subject to such notice of termination by whatever method Owner may deem expedient, including the hiring of another contractor(s) under such form of contract or upon such terms and conditions as Owner may deem advisable in the circumstances;

41.3.4 Contractor shall, unless the notice of termination otherwise directs, immediately discontinue the placing of subcontracts in connection with the terminated part of the Work and shall, if requested by Owner, assign some or all of the subcontracts to Owner or its nominee, without liability for Owner for the period prior to the assignment, and terminate all other subcontracts;



41.3.5 Owner shall be entitled to possession of any Work, wheresoever situated, and all materials, tools, equipment and appliances forming a part thereof, on which Owner has made progress payments, and such Work shall be included in determining the percentage of the Work completed prior to such termination;

41.3.6 Contractor shall immediately take all possible action to mitigate any liabilities incurred by it as a result of such termination;

41.3.7 Owner shall immediately return to Contractor the materials, tools and equipment which belong to it, if any, and are not necessary to perform the remaining part of the Work which has not been terminated in accordance with this Section 41; and

41.3.8 in addition to all other remedies available, Owner may retain and set off any monies otherwise due to Contractor under this Contract, including the Security Holdback, against any monies that become due to Owner by Contractor as a result of Contractor's breach of this Contract and the termination of this Contract.

41.4 Owner shall assess, within a reasonable period starting from the termination of this Contract, the value of the Work performed by Contractor in accordance with this Contract and will establish in writing a detailed breakdown thereof, a copy of which shall be remitted to Contractor. If the aggregate payments made by Owner to Contractor exceed the value of the Work performed in accordance with this Contract, including components of the Work retained by Owner, Contractor shall reimburse Owner the difference.

41.5 Notwithstanding the foregoing, a Non-Defaulting Party shall be entitled to claim any and all Losses it may have suffered from the breach of this Contract by the Defaulting Party and resulting from termination thereof by the Non-Defaulting Party.

41.6 Owner's right to terminate all or part of this Contract shall be without prejudice to any other remedy which Owner may otherwise have hereunder or at law and shall not release Contractor from any of its obligations under the Contract unless such a release is expressly provided by Owner.

42. Unilateral Termination of Contract by Owner

42.1 Owner may, at any time, unilaterally terminate this Contract, in whole or in part, for convenience and without cause by giving Contractor a written notice to that effect. Upon the effective date of termination identified in the notice of termination, the provisions set forth in Sections 41.3.1 to 41.3.7 herein shall apply *mutatis mutandis*.

42.2 If Owner avails itself of this right, it shall pay Contractor (i) for all Work performed to the date of termination, (ii) the applicable demobilization costs, (iii) the cost of materials and consumables reasonably ordered by Contractor for the purposes of providing the Work that Contractor is obliged to accept, have not already been incorporated into the Work and are accepted by Owner, reasonably under this Contract, at their cost, upon delivery to and acceptance by Owner, and (iv) reasonable and necessary expenses incurred by Contractor directly due to such termination, which Contractor shall use all commercially reasonable efforts to minimize, provided that support documentation satisfactory to Owner, acting reasonably, is submitted by Contractor. Within thirty (30) days following the notice of termination, Contractor shall reimburse to Owner any portion of the Contract Price received in excess of what is payable to Contractor by Owner pursuant to this Section 42. Contractor shall also deliver all relevant



~~information and documentation as may be reasonably required by Owner to determine the amounts payable pursuant to this Section 42 and, as a condition precedent to Owner's payment obligations hereunder, Owner shall be provided upon request with any and all books and records of Contractor or Subcontractors that are related to the Work.~~

42.3 For greater certainty, notwithstanding any other provision of this Contract, in the event of a unilateral termination of the Contract by Owner, Owner shall not be liable for any amounts that may be owed by Contractor to any of its Subcontractors in connection with the suspension or termination of the applicable subcontracts to the extent such subcontracts do not comply with Section 14.2.

42.4 Any amount payable by Owner to Contractor upon or as a result of the unilateral termination of this Contract, if any, shall be subject to the same conditions, and in accordance with, Schedule C.

42.5 Payments to be made by Owner to Contractor under section 42.2 shall be the sole remedy of Contractor hereunder or at law, for the unilateral termination of this Contract, in whole or in part, by Owner and shall release Owner from any of its obligations under the Contract related to the portion of Work subject to the notice of termination.

43. Unilateral Termination of Contract by Contractor

Notwithstanding article 2126 of the Civil Code of Québec, Contractor may only terminate this Contract in accordance with Section 41 herein. Contractor shall, when so terminating the Contract, take all measures required to preserve the Work in progress and to prevent any accident or damage and shall apply any measure deemed necessary by Owner.

44. Suspension

44.1 Owner shall have the right at any time in its sole discretion to suspend the Work, or any part thereof, for a period of up to 60 days by giving notice of such suspension in writing to Contractor. Upon receipt of notice of suspension, Contractor shall immediately cease all Work included in such notice and shall, if so directed by Owner, return all of Contractor's Personnel engaged in such Work to their home base. Thereafter, Contractor shall on request of Owner resume the Work as expeditiously as possible. Owner shall pay all reasonable and necessary expenses incurred by Contractor directly due to such suspension (which shall specifically exclude any expenses associated with retaining Contractor's Personnel on standby during the time of suspension), which Contractor shall use all commercially reasonable efforts to minimize. Contractor shall use its reasonable efforts to ensure that all Key Personnel remain available to perform the Work upon recommencement.

44.2 For greater certainty, notwithstanding any other provision of this Contract, in the event of the suspension of this Contract by Owner, Owner shall not be liable for any amounts that may be owed by Contractor to any of its Subcontractors in connection with the suspension of the applicable subcontracts to the extent such subcontracts do not comply with Section 14.2

45. Indemnity and Limitation of Liability

45.1 To the fullest extent permitted by law, each Party (the "Indemnifying Party") shall defend and indemnify the other Party, its Affiliates and their respective Representatives and hold each of them harmless from and against all Losses of any nature whatsoever suffered by any or



~~all of them, arising out of or resulting in any manner whatsoever from (i) the negligence or wilful misconduct of the Indemnifying Party and its subcontractors and their Affiliates and their Representatives; (ii) the non-performance of the Indemnifying Party's covenants, undertakings and/or obligations under the terms of this Contract; and (iii) any breach of, or failure to fulfill, any representation or warranty given by the Indemnifying Party under the terms of this Contract. The Indemnifying Party shall obtain the prior written consent of the other Party prior to the settlement of any claims for which the Indemnifying Party shall provide a defense and indemnity to the other Party.~~

45.2 Promptly upon obtaining actual knowledge thereof, the other Party shall notify the Indemnifying Party of any cause which the other Party has determined has given or could give rise to indemnification under this Section 45. The omission to so notify the Indemnifying Party shall not relieve the Indemnifying Party from any duty to indemnify and hold harmless which otherwise might exist with respect to such cause unless (and only to that extent) the omission to notify materially prejudices the ability of the Indemnifying Party to exercise its right to defend provided in this Section 45.

45.3 The maximum aggregate liability of each Party against the other for any and all damages and claims under this Contract shall not exceed an amount equal to the Contract Price, provided however, that the foregoing limitation shall not apply to: (i) claims from third parties; (ii) claims for personal injury, illness or death; (iii) claims resulting from the abandonment of the Work by Contractor; (iv) claims arising out of an environmental contamination by or resulting from Contractor or any of Subcontractors; (v) claims resulting from criminal acts, fraud, wilful misconduct or gross negligence; (vi) claims arising out of a breach by Contractor of Section 47; or (vii) claims which would normally be covered by any of the Insurance required to be maintained by Contractor under this Contract, in respect of which latter claims Contractor's liability shall be limited to the greater of the Contract Price and the limit of the required Insurance set out in Section 31.

45.4 If a manager has executed this Contract on behalf of Owner, in entering into this Contract such manager is acting only for and on behalf of Owner. Contractor acknowledges and agrees that the obligations of Owner hereunder are solely the obligations of Owner and no liability whatsoever shall attach to, or be incurred by, such manager or any partner of Owner, as such, by reason of any of the obligations, covenants, representations, warranties or agreements of Owner herein, and that any and all such liability of every kind whatsoever, and any and all such rights and claims against such manager or any such partner, as such, whether arising at common law, civil law, in equity or created by rule of law, statute, constitution or otherwise, are expressly released and waived by Contractor as a condition of, and as a part of the consideration for, the execution of this Contract.

46. Force Majeure

Neither Owner nor Contractor shall be liable to the other for any failure or delay in the performance of any contractual obligation set forth in this Contract caused by acts of God, war, riot, the act or order of any competent civil or military authority, fire, flood or by any other cause which is unavoidable and beyond the Party's reasonable control. Both Parties shall be prompt in restoring normal conditions, re-establishing schedules and resuming operations as soon as the interruptions have ceased. In the case of an event of force majeure, the Party claiming the benefit of the event of force majeure shall, within 72 hours of the occurrence of the event of force majeure, give the other Party written notice thereof, and a description of the full particulars of the event and the cause or causes of the event. The notice shall describe with particularity the actions



~~that the Party giving the notice intends to take to resolve the event of force majeure as soon as~~ reasonably possible. In no event shall Contractor be entitled to any increase in the Contract Price as a result of any event of force majeure. During the duration of force majeure, each Party shall bear its own costs resulting from the delay. Force majeure shall not include financial distress, insolvency, bankruptcy, or other similar conditions affecting one of the Parties and/or its Affiliates and/or subcontractors, inclement weather conditions which are not unusual at the Site or strikes, lock-outs or similar labour disruptions (except where such labour disruptions are industry-wide in the province where the Project is located) affecting Contractor or its Subcontractors. Should the affected Party be unable to resume performance within 45 days, the non-affected Party shall be entitled to terminate this Contract by giving a written notice to the other Party confirming its election to terminate this Contract, which termination shall take effect on the date of the delivery of such notice or later on as specified in such notice. Section 42 shall apply to such termination. In the event of a termination of this Contract pursuant to this Section 46, the Parties shall not have any further payment obligation towards the other from the date of the termination, except pursuant to Section 42 and except for claims resulting from the period prior to the termination.

47. No Fee or Commission; Anti-Corruption

47.1 Contractor covenants and agrees that neither Contractor nor any Subcontractors shall pay any undisclosed or improper commission or fees, rebates, gratuity or other remuneration to Owner, Owner's Affiliates, Owner's Designated Representatives or to any of their respective Representatives, and that neither Contractor nor any Subcontractors shall pay any undisclosed or improper commission or fees, rebates, gratuity or other remuneration one to the other or to the Representatives of the other in connection with this Contract.

47.2 In accordance with the United States' Foreign Corrupt Practices Act of 1977, as amended from time to time (the "FCPA") and laws governing anti-corruption globally, Contractor represents and warrants the following: (i) Contractor will not make and has not made directly or indirectly any payments or given anything of value to any foreign government official, foreign political party, foreign party candidate (as defined by the FCPA), or anyone else in connection with or in any way related to the business or operations that is the subject of this Contract in violation of the FCPA or any other applicable anti-corruption law; (ii) Contractor will abide by the FCPA and all other applicable anti-corruption laws, both foreign and domestic and governing both public official and commercial anti-bribery; (iii) Contractor will not utilize any undisclosed agents, subagents, Subcontractors, or other third parties in connection with performance of this Contract and will not authorize any agents, subagents, Subcontractors, or other third parties to violate any applicable anti-corruption law in connection with performance of this Contract; and (iv) Contractor will provide reasonable detail in invoices submitted for payment in connection with this Contract. Should Contractor become aware of any violation of this Section 47, Contractor shall immediately notify Owner in writing of all relevant facts and circumstances. Any breach of this Section 47 shall entitle Owner to terminate this Contract immediately pursuant to Section 40 without any requirement to provide Contractor with the opportunity to cure its default.

48. Compliance with Owner's Policies

Contractor shall abide by and ensure that the Work is performed in accordance with all applicable policies, rules, procedures and directives of Owner applicable to the Project and the Site in effect from time to time and provided in writing to Contractor, including the policies and rules attached in Schedule Q. Should Contractor become aware of any violation of such policies, Contractor shall immediately notify Owner in writing of all relevant facts and circumstances. In addition and



~~in accordance with the Code of Conduct for Cliffs' Suppliers, Contractor further agrees. (i) to respect the basic human rights of its employees, including to respect the personal dignity, privacy and rights of each individual; to refuse to employ or make anyone work against his or her will; to provide fair remuneration and to comply with the applicable minimum wage and maximum working hours laws, and prohibitions against child labor; to refuse to tolerate discriminatory practices or unacceptable treatment of employees; (ii) to take health and safety precautions for its employees, including to control hazards, provide a safe working environment, take the best reasonably possible precautionary measures against accidents and occupational disease, and comply with applicable environmental protection standards and laws; and (iii) in regards to its supply chain, to use reasonable efforts to promote among its suppliers compliance with the Code of Conduct for Cliffs' Suppliers; and to comply with the principles of non-discrimination with regard to supplier selection and treatment.~~

49. Heritage Items

If during the performance of the Work any fossils, artifacts, objects of antiquity, archaeological objects or similar objects of an artistic, scientific or historical interest are discovered on the Site, Contractor shall take reasonable precautions (in accordance with Applicable Law, if any) to prevent Contractor's Personnel from removing or damaging any such object and, subject to Applicable Law, immediately upon discovery thereof and before disturbing or removing the same, shall inform Owner and without claim for compensation shall turn over such objects to Owner.

50. Other Works and Other Contractors

50.1 Owner reserves the right to carry on any works on or around the Site, including within the specific Construction Site of the Works, or to grant contracts to Other Contractors in connection with the Project or the Site, including similar works as the Works and works to be performed within the Construction Site of the Works. Contractor shall afford Other Contractors reasonable opportunity for the introduction and storage of their materials and the execution of their works, and shall properly connect and coordinate its Work with theirs. Contractor shall obey all instructions of Owner intended to coordinate and facilitate the work of each and shall not, and shall ensure that Contractor's Personnel do not, unreasonably or unnecessarily impede or interfere with the works of the personnel of Owner or Other Contractors.

50.2 Without limiting the generality of the foregoing, where the Work is contiguous to work of the Owner or of Other Contractors, the Contractor shall consult them and carry out the Work so that there is no gap between the Work and the work of the Other Contractors and of the Owner when completed. If Contractor fails to cooperate with the Owner or to coordinate the Work with the work of the Owner or of Other Contractors, Contractor shall be solely responsible for resulting delays and costs of itself and the Owner.

50.3 In the event the performance of part of the Work depends on work of Other Contractors or Owner, Contractor shall immediately notify Owner of any default or delay which hinders performance of the Work. Failure by Contractor to notify Owner of such defaults or delays shall be construed as a waiver of any claim from Contractor resulting therefrom.

50.4 Where part of the Work is affected by the work of an Other Contractor or its proper performance depends thereon, Contractor shall promptly inform Owner in writing of any apparent defects of such Other Contractor work before continuing the relevant part of the Work. Failure to notify Owner promptly shall be construed as a waiver of any claim the Contractor could have as a



result of such defects in the work of Other Contractors, except with respect to defects which could not then be reasonably seen or found.

50.5 Contractor shall indemnify Owner for any and all Losses that Owner could suffer resulting from a claim made against Owner by an Other Contractor for losses sustained by such Other Contractor as a result of Contractor's actions or omissions.

51. First Nations Commitments

Contractor shall, and shall ensure that all of its Subcontractors will, assist Owner in achieving any commitments it has made or makes during the term of this Contract and makes known to Contractor to, among other things, expand and enhance opportunities for the local business community and optimize the employment of first nations persons, including pursuant to any impact and benefit agreement entered into by Owner.

52. Publicity

Without Owner's prior written consent, Contractor shall not: (i) advertise, promote or publish the fact that Owner has contracted with Contractor, (ii) disclose information relating to this Contract (including the existence thereof) and the Project, or (iii) use the name or mark(s) of Owner or any of Owner's Affiliates in advertising, press releases or any other publications or media.

53. Dispute Resolution

53.1 All disputes arising out of or in connection with this Contract (whether in contract, extra contractually or otherwise), or in respect of any legal relationship associated with or derived from this Contract, shall be submitted to and finally resolved by arbitration before three (3) arbitrators pursuant to the National Arbitration Rules of the ADR Institute of Canada, Inc., except as amended herein or by written agreement of the Parties. The place of arbitration shall be Montreal, Province of Quebec. The arbitration may be bilingual (French and English) as requested by either Party. Each Party will appoint one (1) arbitrator and the Parties shall attempt to select a mutually agreeable third (3rd) arbitrator, failing which such arbitrator will be appointed in accordance with the National Arbitration Rules. Notwithstanding the existence of a dispute, Contractor shall continue to perform its obligations under this Contract.

53.2 Bearing in mind the objective of resolving all disputes in a just, speedy and cost-effective manner, the arbitrator may deny or limit the disclosure or production of documents. Under Rule 27 of the National Arbitration Rules, each Party shall submit with its statement a preliminary list of relevant and material documents in accordance with Rule 29 taking into account Rule 1. Under Rule 29 of the National Arbitration Rules, each Party shall disclose all documents that are relevant and material to the matters in issue in the arbitration that are or have been in the Party's possession, control or power. The arbitrator's jurisdiction to appoint one or more independent experts pursuant to Rule 36 of the National Arbitration Rules is excluded.

54. Survival

The Parties agree that all covenants and obligations that expressly or by their nature survive termination of this Contract, including the covenants and obligations contained in Sections 1, 2, 3, 6, 9, 16, 30, 31, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 45, 52, 53, 54 and 55 shall survive the termination, for any reason whatsoever, of this Contract.



35. Interpretation

55.1 Governing Laws – This Contract is governed by the laws of the province of Quebec and those of Canada that are applicable therein and shall be interpreted in accordance with such laws. The Parties hereby exclude the rules of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, where it could be argued that such are applicable.

55.2 Obligation to perform during dispute. The Owner has primary responsibility for interpreting the Contract. If the Contractor is not in agreement with the interpretation of the Owner, it shall nevertheless perform the Work in accordance with such interpretation, but it reserves the right to submit the dispute for resolution in accordance with Section 53 herein;

55.3 Currency – Unless otherwise indicated, all the dollar amounts mentioned in this Contract are in Canadian dollars.

55.4 Entire Contract and Amendments – The Parties acknowledge that this Contract constitutes the full and entire agreement entered into between them and supersedes any previous agreement, discussions and negotiations with respect to the Work; the Parties acknowledge that no amendments may be made to this Contract unless agreed to between the Parties and confirmed in writing by both Parties. Additional terms and conditions, be they pre-printed or otherwise, set forth in, or attached to, any Contractor invoice, acknowledgment, other acceptance or any proposals, whether or not executed by Owner, shall not become part of this Contract and shall not be deemed amendments to this Contract, unless expressly incorporated herein.

55.5 Assignment – This Contract and any rights or obligations under it may not be assigned by Contractor without the prior written consent of Owner, such consent not to be unreasonably withheld. This Contract enures to the benefit of, and is binding upon, the Parties and their respective successors and permitted assigns.

55.6 Relationship of Parties – This Contract is not evidence of, nor does it create, an exclusive relationship between Contractor and Owner. Nothing herein shall be construed to place Contractor or Owner in the relationship of partners, joint venturers, or principal and agent. Each Party shall have no authority to act, make any representation, enter into any contract or commitment, or to incur any liability on behalf of any other Party.

55.7 Headings - The division of this Contract into Sections and the insertion of headings are for convenience of reference only and shall not affect the construction or interpretation of this Contract.

55.8 Implicit Waiver – The fact that a Party hereto has not insisted on the full performance of any provision contained herein or has not always exercised any of its rights conferred thereon shall not be construed as a waiver of such rights or the performance of such provision or any other provision in the future; save for express provisions to the contrary, any waiver of a right by one of the Parties shall be effective only where set out in writing and any such waiver shall apply only to the rights and circumstances expressly indicated therein.

55.9 Severability – Each provision hereof forms a distinct whole such that any court decision rendering any such provision null or unenforceable shall not in any manner affect the validity of the other provisions or the enforceability thereof.

55.10 Section and Schedule References - Unless the context requires otherwise, references in



~~this Contract to Sections or Schedules are to Sections or Schedules of this Contract.~~

55.11 Further Assurances - Each Party agrees to do all acts and things and execute all deeds, instruments, transfers or other documents as may be necessary or desirable to give full effect to the provisions of this Contract and the transactions contemplated by it.

55.12 Third Party Beneficiaries - Nothing herein, expressed or implied, is intended or shall be construed to confer upon, or give to, any person other than the Parties (and any Person which is specifically indemnified pursuant to this Contract) any right, remedy, or claim under or by reason of this Contract or any covenant, condition or agreement hereof.

55.13 Joint and Several - If Contractor consists of more than one Person, such Persons shall be jointly and severally liable for all obligations of Contractor under this Contract.

56. Other Rules of Interpretation

The following rules apply in the interpretation of this Contract, unless the context requires otherwise:

56.1.1 the singular includes the plural and vice-versa;

56.1.2 a gender includes all genders;

56.1.3 if a word or phrase is defined, its other grammatical forms have a corresponding meaning;

56.1.4 the meaning of general words is not limited by specific examples introduced by "including", "includes" or other variations;

56.1.5 a reference to a Person or a Party includes a reference to that Person's or Party's executors, administrators, successors and assigns (in the case of a Person) and successors and permitted assigns (in the case of a Party);

56.1.6 a reference to an act, statute or legislation, or to a provision of an act, statute or legislation, includes any modification, re-enactment or substitution for it and regulations, rules or orders promulgated or issued thereunder;

56.1.7 a reference to conduct includes an omission, act, statement or undertaking, whether or not in writing;

56.1.8 a reference to a third party is a reference to a Person who is not a Party or an Affiliate of a Party;

56.1.9 where it is provided that Contractor will perform any act or provide any thing at its cost, this means that such cost will not be reimbursable under this Contract and Contractor will not be entitled to any additional compensation from Owner for such act or thing;

56.1.10 where a period of time is specified for the performance of any act and dates from a given day or the day of an act or event, the period shall be exclusive of that day and in this Contract time is of the essence;



CLIFFS

~~56.1.11 Words used to describe the materials or the Work, and which in that context have a widely accepted technical or commercial meaning, shall be deemed to have such meaning;~~

56.1.12 The Specifications and the annotations on the Drawings may be abbreviated or in short-hand and may occasionally include incomplete sentences. In such cases, the missing words are read in by deduction so as to require the Contractor to take the necessary measures in order to ensure the complete and compliant performance of the Work in accordance with Schedule A;

56.1.13 In the event that any clause or provision of the Contract is held to be illegal or unenforceable, such clause or provision shall be deemed not to be a part of the Contract and the remaining clauses or provisions shall continue in effect as though such illegal or unenforceable clause or provision was not contained therein.

57. Notice

Any notice required or permitted hereunder shall be in writing and shall be deemed to have been properly given and received: (i) upon receipt if delivered personally to the Party for whom it is intended, so by hand to hand; (ii) on the date indicated on the receipt slip or confirmation sheet if sent by registered mail or when delivered by a professional overnight courier service or by facsimile; or (iii) on the next Business Day when delivered by e-mail to the appropriate addressee listed below; as may be changed by notice in accordance with the foregoing:

If to Owner:

**The Bloom Lake Iron Ore Mine Limited Partnership
C/o Cliffs Quebec Iron Mining Limited
1155 University Street, Suite 508, Montreal, Québec H3B 3A7**

**Attention: Saverio D'Amico
Email: Saverio.D'Amico@CliffsNR.com**

with a copy to:

**Legal Department
Email: Annie.Torkialagace@CliffsNR.com**

If to Contractor:

**Groupe UNNU-EBC s.e.n.c.
1095 Valet Street, P.O. Box 158, L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 3M3**

**Attention: Donald Proulx
Fax: 450.444.9330
Email: donald.proulx@ebcinc.com**

For purposes of this Section, "Business Day" means a day other than a Saturday, Sunday or statutory holiday in the Province in which the Site is located.



58. Counterparts

This Contract may be executed in any number of counterparts and delivered by electronic transmission, each of which shall be deemed to be an original and all of which taken together shall be deemed to constitute one and the same instrument.

59. Language

The Parties hereto acknowledge and confirm that they have requested that this Contract and all notices and communications contemplated hereby be drafted in the English language. *Les parties aux présentes reconnaissent et confirment qu'ils ont exigé que la présente convention ainsi que tout avis et communications projetés par la présente soient rédigés dans la langue anglaise.*

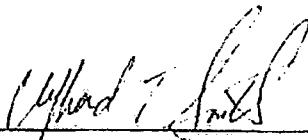
Notwithstanding the above, the Parties acknowledge and confirm that certain Schedules may, in part or completely, be drafted in the French language and hereby waive any right to claim that the use of the French language in certain Schedules may be a default under this Contract, agree that those provisions drafted in French shall have the same force and effect as if they were drafted in English and the Parties waive any right to claim the use of the French language therein as a cause for breach of Contract or non-performance of the obligations set forth therein.

[Signature page follows]



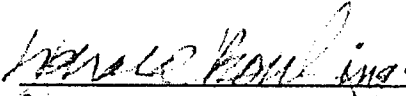
IN WITNESS WHEREOF, the Parties have entered into this Contract as of the date first above written.


**THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED, by
its manager Cliffs Quebec Iron Mining Limited**

By: 
Name (printed): Clifford T. Smith
Title: Executive Vice President

By: _____
Name (printed): _____
Title: _____

Groupe UNNU-EBC s.e.n.c. 11 juin 2014

By: 
Name (printed): DONALD PROULX
Title: VP HEAVY CIVIL WORKS & MINING


BENOÎT AUDETTE
UNNU REPRESENTANT

GRUPE UNNU EBC SENC
 Lac Bloom (projet 12420)
 En date du 28 janvier 2015

No. PO	Décompte # et date	# Factures	Montant après retenue	Retenue	Grand total avant taxes	Encisssés	Date encisssés	Retenue encisssés	Solde	Courant	Retenues	A Recevoir
CC-001	No.01 26-04-2014	Travaux 2014-2015	12420-100000	819 159,30 \$	91 017,70 \$	910 177,00 \$	18-08-2014	819 159,30 \$	91 017,70 \$	819 159,30 \$	91 017,70 \$	- \$
CC-001	No.02 31-05-2014	Travaux 2014-2015	12420-100001	2 902 466,85 \$	3 007 324,21 \$	3 007 324,21 \$	17-09-2014	104 888,11 \$	104 888,11 \$	2 902 466,85 \$	104 888,11 \$	(10,75) \$
CC-001	No.03 28-06-2014	Travaux 2014-2015	12420-100002	3 626 568,32 \$	3 817 440,34 \$	3 817 440,34 \$	17-09-2014	3 626 568,32 \$	3 626 568,32 \$	3 626 568,32 \$	190 872,02 \$	- \$
CC-001	No.04 26-07-2014	Travaux 2014-2015	12420-100003	5 272 432,51 \$	277 496,45 \$	5 549 928,96 \$	17-09-2014	5 272 432,51 \$	277 496,45 \$	5 272 432,51 \$	277 496,45 \$	- \$
CC-001	No.05 26-08-2014	Travaux 2014-2015	12420-100004	4 411 521,71 \$	232 185,35 \$	4 643 707,06 \$	05-11-2014	4 411 521,71 \$	232 185,35 \$	4 411 521,71 \$	232 185,35 \$	(0,00) \$
CC-001	No.06 27-09-2014	Travaux 2014-2015	12420-100005	5 944 874,56 \$	6 257 762,70 \$	6 257 762,70 \$	04-12-2014	5 944 874,56 \$	312 888,14 \$	5 944 874,56 \$	312 888,14 \$	- \$
CC-001	No.07 26-10-2014	Travaux 2014-2015	12420-100006	4 868 425,29 \$	256 232,91 \$	5 124 658,20 \$		4 868 425,29 \$	256 232,91 \$	4 868 425,29 \$	256 232,91 \$	4 868 425,29 \$
CC-001	No.08 26-10-2014	Travaux 2014-2015	12420-100007	3 171 200,78 \$	166 905,30 \$	3 338 106,08 \$		3 171 200,78 \$	166 905,30 \$	3 171 200,78 \$	166 905,30 \$	3 171 200,78 \$
CC-001	No.09 19-12-2014	Travaux 2014-2015	12420-100009	4 535 768,64 \$	238 724,68 \$	4 774 493,32 \$		4 535 768,64 \$	238 724,68 \$	4 535 768,64 \$	238 724,68 \$	4 535 768,64 \$
CC-001	No.10 19-12-2014	Travaux 2014-2015	12420-100010	2 433 150,98 \$	128 060,58 \$	2 561 211,56 \$	15-01-2015	2 433 150,98 \$	128 060,58 \$	2 433 150,98 \$	128 060,58 \$	- \$
CC-001	No.10 19-12-2014	Travaux 2014-2015	12420-10010A	(2 433 150,98) \$	(128 060,58) \$	(2 561 211,56) \$	15-01-2015	(2 433 150,98) \$	(128 060,58) \$	(2 433 150,98) \$	(128 060,58) \$	- \$
CC-001	No.10 19-12-2014	Travaux 2014-2015	12420-10010B	2 153 989,16 \$	113 367,85 \$	2 267 357,01 \$		2 153 989,16 \$	113 367,85 \$	2 267 357,01 \$	113 367,85 \$	2 240 913,38 \$
CC-001	No.11 19-12-2014	Travaux 2014-2015	12420-100011	339 685,71 \$	17 878,20 \$	357 563,91 \$		339 685,71 \$	17 878,20 \$	339 685,71 \$	17 878,20 \$	339 685,71 \$
CC-001	No.12 15-01-2015	Travaux 2014-2015	12420-112RET	- \$	1 897 634,28 \$	1 897 634,28 \$		- \$	1 897 634,28 \$	1 897 634,28 \$	1 897 634,28 \$	1 897 634,28 \$
CC-001	No.13 15-01-2015	Travaux 2014-2015	12420-113RET	- \$	17 878,20 \$	17 878,20 \$		- \$	17 878,20 \$	17 878,20 \$	17 878,20 \$	17 878,20 \$
CC-001	No.14 21-01-2015	Travaux 2014-2015	12420-100014	2 488 980,33 \$	- \$	2 488 980,33 \$		2 488 980,33 \$	- \$	2 488 980,33 \$	- \$	2 488 980,33 \$
Total												
B-63471	No. 01 19-11-2014	Désenfillement pelle PC-360 M651-12420-120001	44 194,06 \$	- \$	44 194,06 \$	44 194,06 \$		44 194,06 \$	44 194,06 \$	44 194,06 \$	- \$	44 194,06 \$
B-63471	No. 02 16-12-2014	Désenfillement pelle PC-360 M651-12420-120002	30 742,10 \$	- \$	30 742,10 \$	30 742,10 \$		30 742,10 \$	30 742,10 \$	30 742,10 \$	- \$	30 742,10 \$
Total												
B-63477	No. 01 25-11-2014	Location d'équipements non-opér 12420-140001	24 413,46 \$	- \$	24 413,46 \$	24 413,46 \$		24 413,46 \$	24 413,46 \$	24 413,46 \$	- \$	24 413,46 \$
B-63477	No. 02 16-12-2014	Location d'équipements non-opér 12420-140002	72 994,32 \$	- \$	72 994,32 \$	72 994,32 \$		72 994,32 \$	72 994,32 \$	72 994,32 \$	- \$	72 994,32 \$
Total												
B-63478	No. 01 30-11-2014	Location machinerie lourde pour r 12420-130001	36 001,90 \$	- \$	36 001,90 \$	36 001,90 \$		36 001,90 \$	36 001,90 \$	36 001,90 \$	- \$	36 001,90 \$
B-63478	No. 02 08-12-2014	Location machinerie lourde pour r 12420-130002	38 014,76 \$	- \$	38 014,76 \$	38 014,76 \$		38 014,76 \$	38 014,76 \$	38 014,76 \$	- \$	38 014,76 \$
Total												
B-63479	No. 01 10-11-2014	Vidanger des cellules du PRG-1 no 12420-110001	8 428,76 \$	- \$	8 428,76 \$	8 428,76 \$		8 428,76 \$	8 428,76 \$	8 428,76 \$	- \$	8 428,76 \$
B-63672	No. 01 29-11-2014	Location machinerie PAD 500 (no.12420-150001	41 942,10 \$	- \$	41 942,10 \$	41 942,10 \$		41 942,10 \$	41 942,10 \$	41 942,10 \$	- \$	41 942,10 \$
B-63672	No. 02 13-12-2014	Location machinerie PAD 500 (no.12420-150002	7 947,37 \$	- \$	7 947,37 \$	7 947,37 \$		7 947,37 \$	7 947,37 \$	7 947,37 \$	- \$	7 947,37 \$
Total												
B-63871	No. 01 29-11-2014	Travaux au PRG1	194 313,00 \$	- \$	194 313,00 \$	194 313,00 \$		194 313,00 \$	194 313,00 \$	194 313,00 \$	- \$	194 313,00 \$
Total												
Total												
TOTAL												
TPS 5%												
TVQ 9,975%												
20 059 467,70 \$												
41 034 064,99 \$												
3 917 938,44 \$												
20 059 467,70 \$												
1 002 973,39 \$												
2 051 703,25 \$												
195 986,92 \$												
1 002 973,39 \$												
2 000 931,90 \$												
390 814,36 \$												
2 000 931,90 \$												
4 504 649,72 \$												
23 063 372,99 \$												
23 063 372,99 \$												

EBC Inc.
Lac Bloom (PY ET B)
En date du 28 janvier 2015

No. PO	Décompte # et date	# Factures	Montant après retenue	Retenue	Grand total avant taxes	Encassés	Date encaissés	Revenu encaissés	Solde	Courant	Retenues	A Recevoir
PY-0541	No.01 08-11-2014	12420-150001	16 210,00 \$	- \$	16 210,00 \$	16 210,00 \$	02-12-2014	16 210,00 \$	- \$	16 210,00 \$	- \$	- \$
		Total	16 210,00 \$	- \$	16 210,00 \$	16 210,00 \$		16 210,00 \$	- \$	16 210,00 \$	- \$	- \$
PY-0539	No.01 28-08-2014	12420-12001R	625 000,00 \$	- \$	625 000,00 \$	625 000,00 \$	06-10-2014	625 000,00 \$	- \$	625 000,00 \$	- \$	- \$
		Total	625 000,00 \$	- \$	625 000,00 \$	625 000,00 \$		625 000,00 \$	- \$	625 000,00 \$	- \$	- \$
PY-0536	No.01 12-05-2014	12420-100000	53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	53 250,00 \$	24-07-2014	53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	- \$	- \$
		Engl. Draw. For Mazare Bridge	53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	53 250,00 \$		53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	- \$	- \$
		No.02 26-07-2014	53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	53 250,00 \$		53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	- \$	- \$
		Engl. Draw. For Mazare Bridge	53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	53 250,00 \$		53 250,00 \$	- \$	53 250,00 \$	- \$	- \$
B-54387	No.01 22-11-2014	12420-160001	13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$	13 141,75 \$		13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$
		Total	13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$	13 141,75 \$		13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$	- \$	13 141,75 \$
B-59660	No.01 22-11-2014	12420-180001	14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$	14 019,39 \$		14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$
		Total	14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$	14 019,39 \$		14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$	- \$	14 019,39 \$
B-59290	No.01 30-09-2014	12420-140001	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	4 775,38 \$	02-12-2014	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$
		Total	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	4 775,38 \$		4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$
B-60028	No.01 30-09-2014	12420-130001	58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$	58 919,60 \$		58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$
		Total	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	4 775,38 \$		4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$	- \$	4 775,38 \$
B-60028	No.02 24-11-2014	12420-130002	41 955,00 \$	- \$	41 955,00 \$	41 955,00 \$		41 955,00 \$	- \$	41 955,00 \$	- \$	41 955,00 \$
		Total	58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$	58 919,60 \$		58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$	- \$	58 919,60 \$
B-61415	No.01 22-11-2014	12420-170001	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$		20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$
		Total	100 874,60 \$	- \$	100 874,60 \$	100 874,60 \$		100 874,60 \$	- \$	100 874,60 \$	- \$	100 874,60 \$
B-61415	No.01 22-11-2014	12420-170001	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$		20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$
		Total	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$		20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$	- \$	20 000,00 \$
B-62222	No.01 21-11-2014	12420-102301	249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$	249 000,00 \$		249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$
		Total	249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$	249 000,00 \$		249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$	- \$	249 000,00 \$
B-62674	No. 01 25-11-2014	12420-102401	22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$	22 548,65 \$		22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$
		Total	22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$	22 548,65 \$		22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$	- \$	22 548,65 \$
B-63107	No.01 23-11-2014	12420-190001	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	11 867,00 \$		11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$
		Total	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	11 867,00 \$		11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$
B-63254	No.01 23-11-2014	12420-200001	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	55 975,46 \$	01-12-2014	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$
		Total	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	11 867,00 \$		11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$	- \$	11 867,00 \$
B-63280	No.01 23-11-2014	12420-20001A	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	55 975,46 \$	01-12-2014	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$
		Total	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	55 975,46 \$		55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$	- \$	55 975,46 \$
B-63280	No.01 23-11-2014	12420-220001	8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$	8 248,76 \$	01-12-2014	8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$
		Total	8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$	8 248,76 \$		8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$	- \$	8 248,76 \$

		Total	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
B-63471												
8-63471	No.01 23-11-2014	Désenlèvement pelle PC-360 #651-12420-210001	44 194.06 \$	- \$	44 194.06 \$	44 194.06 \$	01-12-2014	- \$	- \$	44 194.06 \$	- \$	- \$
		12420-210001A	(44 194.06) \$	- \$	(44 194.06) \$	(44 194.06) \$	01-12-2014	- \$	- \$	(44 194.06) \$	- \$	- \$
		Total	- \$	- \$	- \$	- \$		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Z-00289												
Z-00289	No.01 26-10-2014	Personnel de supervision	12420-102501	30 262.80 \$	- \$	30 262.80 \$		- \$	30 262.80 \$	30 262.80 \$	- \$	30 262.80 \$
		Total	30 262.80 \$	- \$	30 262.80 \$	- \$		- \$	30 262.80 \$	30 262.80 \$	- \$	30 262.80 \$

TOTAL

									514 964.19 \$	1 214 199.57 \$	- \$	514 964.19 \$	
									TPS 5%	25 748.21 \$	60 709.98 \$	- \$	25 748.21 \$
									TVQ 9.975%	51 367.68 \$	121 116.41 \$	- \$	51 367.68 \$
										592 080.08 \$	1 396 025.96 \$	- \$	592 080.08 \$

EBC inc.

Lac Bloom (Travaux 2013)
En date du 28 janvier 2015

No. PO	Décompte # et date	# Factures	Montant après retenue	Retenue	Grand total avant taxes	Encaissés	Date encaissés	Retenue encaissées	Solde	Courant	Retenues	A Recevoir
CD-1008												
CD-1008	No.06 24-04-2014	Mazaré Dikes and Pumping station in 2013	2319-100048RET	230 474.59 \$	230 474.59 \$				230 474.59 \$	- \$	230 474.59 \$	230 474.59 \$
CD-1008	No.07rév.A 30-11-2014	Mazaré Dikes and Pumping station in 2013	12319-100050	1 275 253.14 \$	- \$	1 275 253.14 \$			1 275 253.14 \$			1 275 253.14 \$
		Total		1 275 253.14 \$	230 474.59 \$	1 505 727.73 \$		- \$	1 505 727.73 \$	- \$	230 474.59 \$	1 505 727.73 \$

TOTAL

									22 080 159.62 \$	42 248 264.56 \$	4 148 413.03 \$	22 080 159.62 \$	
									TPS 5%	1 104 007.98 \$	2 112 413.23 \$	207 420.65 \$	1 104 007.98 \$
									TVQ 9.975%	2 202 495.92 \$	4 214 264.39 \$	413 804.20 \$	2 202 495.92 \$
										25 386 663.52 \$	48 574 942.18 \$	4 769 637.88 \$	25 386 663.52 \$

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY

PRÉAVIS D'EXERCICE D'UN DROIT HYPOTHÉCAIRE
VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE
(Articles 2757 et suiv. et 2791 et suiv. du *Code civil du Québec*)

Date et lieu

Le [REDACTED] ([REDACTED]) février deux mille quinze (2015), à Montréal, province de Québec.

Nature de l'avis et droit exercé

Préavis d'exercice du droit hypothécaire de **vente sous contrôle de justice**
(Articles 2757 et suivants et 2791 et suivants du *Code civil du Québec*).

Personne donnant l'avis

Me **Gabriel LEFEBVRE**, avocat, exerçant ses activités professionnelles au sein de l'étude Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L. ayant sa place d'affaires au 1000, rue De La Gauchetière, bureau 900, Montréal, Québec, H3B 5H4, procureurs de la Créancière ci-après désignée.

Désignation des personnes visées par l'avis

Créancière

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C., société en nom collectif constituée en vertu du *Code civil du Québec* dont le siège social est situé au 1095 rue Valets, C.P. 158, en la Ville de L'Ancienne-Lorette, province de Québec, G2E 3M3, dont l'avis d'adresse est publié au registre foncier sous le numéro 6 807 741.

(ci-après appelée la « Créancière »)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, dont le bureau de la sous-ministre est situé au 5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau A 301, ville de Québec, province de Québec, G1H 6R1.

(ci-après le « **Propriétaire** »)

Débitrice

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP (NEQ 3365994436), société non constituée au Québec, agissant et représentée par son commandité/ « *general partner* » **BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED**, ladite société ayant son domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal, province de Québec, H3B 3A7, laquelle société agit et est également parfois représentée par son « *manager* » **CLIFFS QUEBEC IRON MINING LIMITED**, maintenant connue sous le nom de **CLIFFS QUEBEC IRON MINING ULC**;

et

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED (NEQ 1165995169), à titre et en sa qualité de « *general partner* » de **THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP** (NEQ 3365994436), ladite Bloom Lake General Partner Limited ayant été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), ayant son domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal, province de Québec, H3B 3A7.

(ci-après collectivement et/ou individuellement désignées la « **Débitrice** » et/ou le « **Locataire** » et/ou le « **Propriétaire des droits miniers et d'exploitation** »)

Qualifications et numéros d'inscriptions des droits visés

La Créancière a dûment publié, le 24 novembre 2014, un Avis d'hypothèque légale des personnes ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble (art. 2724 et suivant C.c.Q. ainsi que l'article 3034 C.c.Q.) au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 21 203 808 à l'encontre de l'immeuble ci-après décrit.

De plus, la Créancière a dûment publié, le [REDACTED] 2015, un Avis d'hypothèque légale amendé des personnes ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble (art. 2724 et suivant C.c.Q. ainsi que l'article 3034 C.c.Q.) au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro [REDACTED] à l'encontre de l'immeuble ci-après décrit.

Désignation du bien hypothéqué et visé par le présent préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (ci-après collectivement et/ou individuellement désigné l'« Immeuble » et/ou l'« immeuble »):

DÉSIGNATION

« Tous les droits, titres et intérêts de la Débitrice dans les lots ci-après mentionnés, ainsi que dans toutes les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions érigés sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT** et **HUIT (2,3,4,5,6,7 et 8)** au cadastre officiel du Canton de Normanville, et le lot **NEUF (9)** au cadastre officiel du Canton de Lislois, tous dans la circonscription foncière de Saguenay.

Avec tous ce qui est ou sera incorporé attaché, réuni ou uni par accession à ces immeubles et qui est considéré être immeuble en vertu de la loi. »

DÉSIGNATION DE DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR LESQUELS DES FICHES IMMOBILIÈRES ONT ÉTÉ ÉTABLIES SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Bail Minier Numéro 877 originairement consenti par le Gouvernement du Québec représenté par le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune en faveur de CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED, exécuté sous seing privé, à Québec, le 14 avril 2009, sous le numéro BM877, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 115 987, connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay.

Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Avec tous les droits réels d'exploitation de ressources de l'État, incluant les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions et incluant, notamment, les parcs à résidus miniers, les ateliers, usines et autres installations nécessaires à des activités minières érigés sur ledit immeuble, le cas échéant.

Aux termes d'un acte de transfert publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay, le 28 juillet 2009, sous le numéro 16 414 644, CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED a transféré ses droits dans et lui résultant du Bail Minier BM877, dans la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 et dans lesdites constructions, structures et additions à BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP.

Le claim minier portant le numéro CDC99894 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 459 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99895 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 460 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99902 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 461 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99903 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 462 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99910 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 463 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99911 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 464 au le Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99918 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 487 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99919 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 465 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 466 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 467 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 468 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 469 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 470 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133844 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 471 au Registre des droits réels

d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133845 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 472 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133846 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 473 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133847 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 474 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082920 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 475 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082921 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 476 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082922 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 477 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082923 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 478 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082926 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 479 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082927 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 480 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082928 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 481 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082929 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1482 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082930 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1483 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082931 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1484 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082932 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1485 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082933 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1486 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082934 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 488 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 489 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 490 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 491 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 492 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 493 au Registre des droits réels

d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082940 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 494 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082941 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 495 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082942 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 496 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082943 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 497 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082944 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 498 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082945 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 499 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082946 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 500 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082947 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 501 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082948 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 502 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082949 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 503 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082950 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 504 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 505 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 506 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 507 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 508 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082955 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 509 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 510 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 511 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082958 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 512 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082959 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 513 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082960 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 514 au Registre des droits réels

d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082961 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 515 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082962 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 516 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082963 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 517 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082964 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 518 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 519 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié

l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 520 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 521 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 522 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 523 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 524 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 525 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082973 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 526 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082974 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 527 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082975 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 528 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082976 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 529 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des

Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 530 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 531 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082979 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 532 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082980 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 533 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082981 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 534 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2177003 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 538 au Registre des droits réels

d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2183070 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 539 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2188096 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 540 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

CLAIMS MINIERS POUR LESQUELS AUCUNE FICHE IMMOBILIÈRE ÉTABLIE SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE N'A ÉTÉ OUVERTE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des

droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98986 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98994 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98995 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99884 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99885 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER

LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99886 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99887 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99888 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99889 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription

foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99890 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99891 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99892 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99896 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99897 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des

droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99898 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99904 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99905 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers

tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche

immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers

tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont et dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082925 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER

LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

La Créancière requière l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay de publier le présent Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire à l'index des noms pour les claims ci-dessus désignés pour lesquels aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, circonscription foncière de Saguenay.

DÉSIGNATION DU BIEN AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIERs, RÉELS ET IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Droit	Numéro
Bail Minier	BM877
Claim Minier	CDC98977
Claim Minier	CDC98978
Claim Minier	CDC98986
Claim Minier	CDC98994
Claim Minier	CDC98995
Claim Minier	CDC99884
Claim Minier	CDC99885
Claim Minier	CDC99886
Claim Minier	CDC99887
Claim Minier	CDC99888
Claim Minier	CDC99889
Claim Minier	CDC99890
Claim Minier	CDC99891

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC99892
Claim Minier	CDC99894
Claim Minier	CDC99895
Claim Minier	CDC99896
Claim Minier	CDC99897
Claim Minier	CDC99898
Claim Minier	CDC99902
Claim Minier	CDC99903
Claim Minier	CDC99904
Claim Minier	CDC99905
Claim Minier	CDC99910
Claim Minier	CDC99911
Claim Minier	CDC99918
Claim Minier	CDC99919
Claim Minier	CDC99935
Claim Minier	CDC99936
Claim Minier	CDC99937
Claim Minier	CDC99938
Claim Minier	CDC99939
Claim Minier	CDC99951
Claim Minier	CDC99952
Claim Minier	CDC99953
Claim Minier	CDC99954
Claim Minier	CDC99956
Claim Minier	CDC99957
Claim Minier	CDC99965
Claim Minier	CDC99966
Claim Minier	CDC99967
Claim Minier	CDC99968
Claim Minier	CDC99969
Claim Minier	CDC99970
Claim Minier	CDC99971
Claim Minier	CDC99972
Claim Minier	CDC1133844
Claim Minier	CDC1133845
Claim Minier	CDC1133846

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC1133847
Claim Minier	CDC2082920
Claim Minier	CDC2082921
Claim Minier	CDC2082922
Claim Minier	CDC2082923
Claim Minier	CDC2082925
Claim Minier	CDC2082926
Claim Minier	CDC2082927
Claim Minier	CDC2082928
Claim Minier	CDC2082929
Claim Minier	CDC2082930
Claim Minier	CDC2082931
Claim Minier	CDC2082932
Claim Minier	CDC2082933
Claim Minier	CDC2082934
Claim Minier	CDC2082935
Claim Minier	CDC2082936
Claim Minier	CDC2082937
Claim Minier	CDC2082938
Claim Minier	CDC2082939
Claim Minier	CDC2082940
Claim Minier	CDC2082941
Claim Minier	CDC2082942
Claim Minier	CDC2082943
Claim Minier	CDC2082944
Claim Minier	CDC2082945
Claim Minier	CDC2082946
Claim Minier	CDC2082947
Claim Minier	CDC2082948
Claim Minier	CDC2082949
Claim Minier	CDC2082950
Claim Minier	CDC2082951
Claim Minier	CDC2082952
Claim Minier	CDC2082953
Claim Minier	CDC2082954
Claim Minier	CDC2082955

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082956
Claim Minier	CDC2082957
Claim Minier	CDC2082958
Claim Minier	CDC2082959
Claim Minier	CDC2082960
Claim Minier	CDC2082961
Claim Minier	CDC2082962
Claim Minier	CDC2082963
Claim Minier	CDC2082964
Claim Minier	CDC2082965
Claim Minier	CDC2082966
Claim Minier	CDC2082967
Claim Minier	CDC2082968
Claim Minier	CDC2082969
Claim Minier	CDC2082970
Claim Minier	CDC2082971
Claim Minier	CDC2082972
Claim Minier	CDC2082973
Claim Minier	CDC2082974
Claim Minier	CDC2082975
Claim Minier	CDC2082976
Claim Minier	CDC2082977
Claim Minier	CDC2082978
Claim Minier	CDC2082979
Claim Minier	CDC2082980
Claim Minier	CDC2082981
Claim Minier	CDC2177003
Claim Minier	CDC2183070
Claim Minier	CDC2188096

Dénonciation des défauts à la Débitrice

La Débitrice est en défaut de payer à la Créancière un solde dû aux termes d'un contrat intervenu entre elle et la Créancière pour des services fournis, de même que des travaux exécutés par la Créancière et/ou des matériaux fournis

par la Créancière relativement à l'Immeuble et ayant apporté une plus-value audit Immeuble.

Créance en capital et intérêts

La créance totale due à la Créancière était, au 28 janvier 2015, de VINGT-TROIS MILLIONS SOIXANTE-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (23 063 372,99 \$), sujet à tout montant additionnel relativement aux intérêts, honoraires, frais et accessoires.

Droit de remédier aux défauts

La Débitrice et/ou tout autre intéressé peuvent faire échec à l'exercice du droit hypothécaire en payant à la Créancière, avant la **vente sous contrôle de justice** de l'Immeuble, ce qui lui est dû ou en remédiant aux contraventions mentionnées aux présentes et à toute omission ou contravention subséquente et en payant les frais engagés.

Nature du droit hypothécaire

Avis est donné que la Créancière pourra, à l'expiration du délai de soixante (60) jours suivant l'inscription des présentes au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay, à son seul choix et sans préjudice à ses autres droits et recours, demander au Tribunal le délaissement forcé et la **vente sous contrôle de justice** de l'Immeuble, le tout suivant les dispositions des articles **2791** et suivants du *Code civil du Québec*.

Mise en demeure de délaisser

La Débitrice et/ou tout autre ayant droit est par le présent avis mis en demeure de délaisser l'Immeuble avant l'expiration du délai de soixante (60) jours suivant l'inscription au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay.

Le présent préavis d'exercice d'un droit hypothécaire vaut l'avis prévu à l'article 244 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le [redacted] février 2015

GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C.

Par : _____

Me Gabriel LEFEBVRE, avocat

Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Bureau 900

Montréal (Québec) H3B 5H4

Tél. : (514) 954-2580

Témoïn

Témoïn

AFFIDAVIT

Je, soussignée, Nathalie FAUBERT, parajuriste, exerçant mes activités professionnelles au sein de l'étude Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L. ayant sa place d'affaires au 1000, rue De La Gauchetière, bureau 900, Montréal, Québec, H3B 5H4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins qui par ma signature ai souscrit au préavis d'exercice d'un droit hypothécaire auquel le présent affidavit est joint;
2. Ledit préavis d'exercice d'un droit hypothécaire a été signé par Me Gabriel LEFEBVRE en faveur de GROUPE UNNU-EBC S.E.N.C., en ma présence et en la présence de Mme Thérèse MORIN, l'autre témoin;
3. Les signatures de Me Gabriel LEFEBVRE et de Mme Thérèse MORIN apparaissant audit préavis d'exercice d'un droit hypothécaire sont les vraies signatures de Me Gabriel LEFEBVRE et de Mme Thérèse MORIN;
4. Tous les faits mentionnés au présent affidavit sont vrais.

ET j'ai signé, à Montréal, le [redacted] février 2015

Nathalie FAUBERT

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, ce [redacted] février 2015

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

MTL01: 3249704: v2

**AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE D'UNE PERSONNE
AYANT PARTICIPÉ À LA CONSTRUCTION OU LA
RÉNOVATION D'UN IMMEUBLE**
(Arts. 2724 et suiv. ainsi que l'art. 3034 C.c.Q.)

DATE ET LIEU

Le [REDACTED] (), deux mille quinze (2015) à Montréal,
province de Québec.

NATURE DE L'AVIS

Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la
construction ou à la rénovation d'un immeuble.

DÉSIGNATION DES PERSONNES VISÉES PAR L'AVIS

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES**, dont le bureau de la sous-ministre est situé au
5700, 4^{ième} Avenue Ouest, bureau A 301, ville de Québec, province
de Québec, G1H 6R1.

(ci-après le « Propriétaire »)

THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), société non constituée au Québec, agissant et
représentée par son commandité « *general partner* » **BLOOM
LAKE GENERAL PARTNER LIMITED**, ladite société ayant son
domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal,
province de Québec, H3B 3A7, laquelle société agit et est
également parfois représentée par son « manager » **CLIFFS
QUEBEC IRON MINING LIMITED**, maintenant connue sous le
nom de **CLIFFS QUEBEC IRON MINING ULC**;

et

BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED (NEQ
1165995169), à titre et en sa qualité de « *general partner* » de
THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP
(NEQ 3365994436), ladite Bloom Lake General Partner Limited

ayant été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), ayant son domicile élu au 1155, rue University, bureau 508, Montréal, province de Québec, H3B 3A7.

(ci-après collectivement et/ou individuellement désignées la « **Débitrice** » et/ou le « **Locataire** » et/ou le « **Propriétaire des droits miniers et d'exploitation** »)

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DONNANT L'AVIS

Gabriel LEFEBVRE, avocat, exerçant sa profession au sein de l'étude BORDEN LADNER GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l., au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, 9^{ième} étage, ville de Montréal, province de Québec, H3B 5H4, procureurs de la Créancière ci-après désignée.

DÉSIGNATION DE LA CRÉANCIÈRE ET BÉNÉFICIAIRE DE L'AVIS

EBC INC. (NEQ 1140169609), compagnie constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies partie 1A* maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec dont le siège social est situé au 1095 rue Valets, C.P. 158, en la Ville de L'Ancienne-Lorette, province de Québec, G2E 3M3.

(ci-après la « **Créancière** »)

MONTANT DE LA CRÉANCE

Du 24 avril 2014 au 30 novembre 2014 inclusivement, la Créancière, à titre de contracteur général, a émis plusieurs bons de travail ou PO pour le bénéfice de la Débitrice en rapport avec des travaux de construction exécutés et/ou des matériaux fournis par la Créancière, le cas échéant, et/ou services rendus par la Créancière pour le compte et bénéfice de la Débitrice relativement à l'immeuble ci-après désigné

Les travaux mentionnés ci-dessus ne sont toujours pas terminés en date des présentes.

En sa qualité de contracteur général, la Créancière a effectué des travaux et/ou a fourni des matériaux, le cas échéant et a rendu les services requis par la Débitrice.

Une hypothèque légale sur l'immeuble ci-après désigné est, par conséquent, acquise en faveur de la Créancière en raison des services fournis, de même que des travaux exécutés par la Créancière et/ou des matériaux fournis par la Créancière, le cas échéant, dont il reste un solde due à la Créancière de **DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (2 097 807 81 \$)**, encore non-payé par la Débitrice, sujet à tout montant additionnel relativement aux intérêts, honoraires, frais et accessoires.

Désignation du bien hypothéqué et visé par le présent avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble (ci-après collectivement et/ou individuellement désigné l'« Immeuble » et/ou l'« immeuble »):

DÉSIGNATION

« Tous les droits, titres et intérêts de la Débitrice dans les lots ci-après mentionnés, ainsi que dans toutes les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions érigés sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT et HUIT (2,3,4,5,6,7 et 8)** au cadastre officiel du Canton de Normanville, et le lot **NEUF (9)** au cadastre officiel du Canton de Lislois, tous dans la circonscription foncière de Saguenay.

Avec tous ce qui est ou sera incorporé attaché, réuni ou uni par accession à ces immeubles et qui est considéré être immeuble en vertu de la loi. »

DÉSIGNATION DE DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR LESQUELS DES FICHES IMMOBILIÈRES ONT ÉTÉ ÉTABLIES SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Bail Minier Numéro 877 originairement consenti par le Gouvernement du Québec représenté par le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune en faveur de **CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED**, exécuté sous seing privé, à Québec, le 14 avril 2009, sous le numéro

BM877, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay sous le numéro 16 115 987, connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay.

Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Avec tous les droits réels d'exploitation de ressources de l'État, incluant les constructions, rénovations, restaurations, améliorations, réaménagement et additions et incluant, notamment, les parcs à résidus miniers, les ateliers, usines et autres installations nécessaires à des activités minières érigés sur ledit immeuble, le cas échéant.

Aux termes d'un acte de transfert publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay, le 28 juillet 2009, sous le numéro 16 414 644, CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED a transféré ses droits dans et lui résultant du Bail Minier BM877, dans la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-821 et dans lesdites constructions, structures et additions à BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP.

Le claim minier portant le numéro CDC99894 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 459 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99895 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 460 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99902 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 461 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99903 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 462 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99910 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 463 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99911 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 464 au le Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99918 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 487 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99919 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 465 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 466 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 467 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 468 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 469 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC99968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1470 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133844 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1471 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133845 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1472 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133846 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1473 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC1133847 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1474 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082920 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 475 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082921 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 476 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082922 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 477 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082923 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 478 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082926 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 479 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082927 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 480 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082928 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 481 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082929 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 482 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082930 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 483 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082931 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 484 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082932 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 485 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082933 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 486 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082934 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 488 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082935 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 489 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 490 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 491 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 492 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082939 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 493 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082940 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 494 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082941 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 495 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082942 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 496 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082943 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 497 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082944 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 498 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082945 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 499 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082946 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 500 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082947 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 501 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082948 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 502 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082949 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 503 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082950 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 504 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 505 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 506 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 507 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 508 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082955 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 509 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 510 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 511 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082958 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 512 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082959 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 513 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082960 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 514 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082961 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 515 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082962 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 516 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082963 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 517 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082964 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 518 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082965 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 519 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082966 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 520 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082967 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 521 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082968 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 522 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 523 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 524 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 525 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082973 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 526 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082974 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 527 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082975 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 528 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082976 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 529 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 530 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 531 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082979 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 532 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082980 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 533 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2082981 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 534 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2177003 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 538 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2183070 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 539 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

Le claim minier portant le numéro CDC2188096 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et connu et désigné comme étant la fiche immobilière établie sous le numéro d'ordre 97-A-1 540 au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, pour la circonscription foncière de Saguenay. Cet immeuble correspond en tout à celui qui a justifié l'établissement de ladite fiche immobilière.

CLAIMS MINIERS POUR LESQUELS AUCUNE FICHE IMMOBILIÈRE ÉTABLIE SOUS UN NUMÉRO D'ORDRE N'A ÉTÉ OUVERTE AU REGISTRE DES DROITS RÉELS D'EXPLOITATION DE RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98977 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98978 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98986 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98994 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC98995 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99884 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont,

circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99885 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99886 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99887 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99888 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro

CDC99889 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99890 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99891 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99892 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99896 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et

immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99897 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99898 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99904 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro

CDC99905 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99936 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99937 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99938 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99939 inscrit au Registre public des droits

miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99951 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99952 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99953 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99954 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources

naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99956 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99957 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99969 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL

PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99971 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC99972 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont et dans le Territoire non-organisé de Rivière-Mouchalagane, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082925 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

Le claim minier s'exerçant et situé en la Ville de Fermont, circonscription foncière de Saguenay, portant le numéro CDC2082970 inscrit au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers tenu par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au nom de BLOOM LAKE GENERAL PARTNER LIMITED, à titre et en sa qualité de « *general partner* » de THE

BLOOM LAKE IRON ORE MINE LIMITED PARTNERSHIP pour lequel aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État.

La Créancière requière l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saguenay de publier le présent Avis d'hypothèque légale à l'index des noms pour les claims ci-dessus désignés pour lesquels aucune fiche immobilière établie sous un numéro d'ordre n'a été ouverte au Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, circonscription foncière de Saguenay.

DÉSIGNATION DU BIEN AU REGISTRE PUBLIC DES DROITS MINIERS, RÉELS ET IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Droit	Numéro
Bail Minier	BM877
Claim Minier	CDC98977
Claim Minier	CDC98978
Claim Minier	CDC98986
Claim Minier	CDC98994
Claim Minier	CDC98995
Claim Minier	CDC99884
Claim Minier	CDC99885
Claim Minier	CDC99886
Claim Minier	CDC99887
Claim Minier	CDC99888
Claim Minier	CDC99889
Claim Minier	CDC99890
Claim Minier	CDC99891
Claim Minier	CDC99892
Claim Minier	CDC99894
Claim Minier	CDC99895
Claim Minier	CDC99896
Claim Minier	CDC99897
Claim Minier	CDC99898
Claim Minier	CDC99902
Claim Minier	CDC99903
Claim Minier	CDC99904

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC99905
Claim Minier	CDC99910
Claim Minier	CDC99911
Claim Minier	CDC99918
Claim Minier	CDC99919
Claim Minier	CDC99935
Claim Minier	CDC99936
Claim Minier	CDC99937
Claim Minier	CDC99938
Claim Minier	CDC99939
Claim Minier	CDC99951
Claim Minier	CDC99952
Claim Minier	CDC99953
Claim Minier	CDC99954
Claim Minier	CDC99956
Claim Minier	CDC99957
Claim Minier	CDC99965
Claim Minier	CDC99966
Claim Minier	CDC99967
Claim Minier	CDC99968
Claim Minier	CDC99969
Claim Minier	CDC99970
Claim Minier	CDC99971
Claim Minier	CDC99972
Claim Minier	CDC1133844
Claim Minier	CDC1133845
Claim Minier	CDC1133846
Claim Minier	CDC1133847
Claim Minier	CDC2082920
Claim Minier	CDC2082921
Claim Minier	CDC2082922
Claim Minier	CDC2082923
Claim Minier	CDC2082925
Claim Minier	CDC2082926
Claim Minier	CDC2082927
Claim Minier	CDC2082928
Claim Minier	CDC2082929
Claim Minier	CDC2082930

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082931
Claim Minier	CDC2082932
Claim Minier	CDC2082933
Claim Minier	CDC2082934
Claim Minier	CDC2082935
Claim Minier	CDC2082936
Claim Minier	CDC2082937
Claim Minier	CDC2082938
Claim Minier	CDC2082939
Claim Minier	CDC2082940
Claim Minier	CDC2082941
Claim Minier	CDC2082942
Claim Minier	CDC2082943
Claim Minier	CDC2082944
Claim Minier	CDC2082945
Claim Minier	CDC2082946
Claim Minier	CDC2082947
Claim Minier	CDC2082948
Claim Minier	CDC2082949
Claim Minier	CDC2082950
Claim Minier	CDC2082951
Claim Minier	CDC2082952
Claim Minier	CDC2082953
Claim Minier	CDC2082954
Claim Minier	CDC2082955
Claim Minier	CDC2082956
Claim Minier	CDC2082957
Claim Minier	CDC2082958
Claim Minier	CDC2082959
Claim Minier	CDC2082960
Claim Minier	CDC2082961
Claim Minier	CDC2082962
Claim Minier	CDC2082963
Claim Minier	CDC2082964
Claim Minier	CDC2082965
Claim Minier	CDC2082966
Claim Minier	CDC2082967
Claim Minier	CDC2082968

Droit	Numéro
Claim Minier	CDC2082969
Claim Minier	CDC2082970
Claim Minier	CDC2082971
Claim Minier	CDC2082972
Claim Minier	CDC2082973
Claim Minier	CDC2082974
Claim Minier	CDC2082975
Claim Minier	CDC2082976
Claim Minier	CDC2082977
Claim Minier	CDC2082978
Claim Minier	CDC2082979
Claim Minier	CDC2082980
Claim Minier	CDC2082981
Claim Minier	CDC2177003
Claim Minier	CDC2183070
Claim Minier	CDC2188096

Les services fournis, de même que les travaux exécutés par la Créancière et/ou les matériaux fournis par la Créancière, le cas échéant, ont apporté une plus-value à l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant au moins égal sinon supérieur à la somme de **DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (2 097 807 81 \$)** qui est due à la Créancière.

SIGNÉ à Montréal, ce [REDACTED] 2015.

par:

 Gabriel LEFEBVRE, avocat
 Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
 1000, rue De La Gauchetière Ouest
 Bureau 900
 Montréal, Québec H3B 5H4
 Tél. : 514-954-2580

DÉCLARATION D'ATTESTATION

RE: Avis d'hypothèque légale d'une personne ayant participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble signé à Montréal, le [REDACTED] 2015 par Me Gabriel LEFEBVRE, procureur de la Créancière, EBC inc.

Je, soussigné, **Simon DAIGLE**, avocat, exerçant ma profession au sein de l'étude BORDEN, LADNER, GERVAIS s.e.n.c.r.l., s.r.l., située au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal, province de Québec, H3B 5H4 atteste que:

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité de la partie;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par la partie;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

ATTESTÉ à Montréal, ce [REDACTED] 2015

Me Simon DAIGLE, avocat
Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, Québec H3B 5H4
Tél. : (514) 954-3151